

CRAISST

CENTRE RHONE -ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE



Gérard CLEMENT

Je vous présente mes

**Mes vœux les meilleurs
de Santé, Joie et Bonheur**

Pour 2018

Avec toute mon amitié

**"La République affirme le droit et
impose le devoir."**

Victor Hugo

**"L'homme est né pour l'action, comme le feu
tend en haut et la pierre en bas."**

VOLTAIRE



**Le peuple s'étonna comme il se pouvait faire
Qu'un homme seul eût plus de sens
Qu'une multitude de gens.**

Jean de La Fontaine

REVUE DE PRESSE DERNIERE 2017

- [Le salariat, un modèle dépassé ?](#)
- [Pablo Servigne : « La loi du plus fort est un mythe »](#)
- [MOUVEMENTS POPULISTES Les leçons de 2017](#)
- [Taxe d'habitation : la classe politique dans la nasse](#)
- [Une croissance démographique soutenue mais des disparités départementales](#)
- [Des territoires inégalement touchés par l'éloignement de l'emploi](#)
- [Les élections de 2017: un vote disruptif](#)
- [ASSURANCE CHÔMAGE : LE DIALOGUE SOCIAL EST UNE FORCE POUR UN SYSTÈME PLUS EFFICACE ET PLUS JUSTE](#)
- [Entretien avec Françoise Héritier](#)
-
-
- [Le salariat, un modèle dépassé ?](#)

mercredi 27 décembre 2017

Dans un document publié par La Fabrique de l'Industrie [1] deux ingénieurs du corps des Mines, Alexandre Chevalier et Antonin Milza, interrogent les équilibres entre salariat et travail indépendant partant de quelques affirmations que nous entendons tous : « Le CDI c'est dépassé », « livreur à vélo, c'est de l'esclavage moderne », « demain tous indépendants »...

Revisitant la situation historique des XIXe et XXe siècles et celle du début de notre siècle, ils déconstruisent l'affirmation rapide sur la fin du salariat mais en démontrent l'évolution tout en brossant un tableau du travail indépendant aujourd'hui. Cette étude propose une méthodologie pour explorer la recomposition des équilibres entre salariat et travail indépendant, et débouche sur des pistes concrètes, inspirées par diverses expériences, en France et à l'étranger. Par ailleurs, les auteurs réinterrogent les attentes et besoins des travailleurs et des employeurs autour du triptyque : liberté, sécurité, dignité.

Non, le salariat n'est pas mort

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le travail salarié est aujourd'hui plus important que jamais. Il représentait 56 % de l'emploi total en 1900, 65 % en 1950, 85 % en 1989 et 89,65 % au 31 décembre 2015.

Mais sa structure a évolué

Les formes de contrats atypiques (courts ou à temps partiel) et la pluriactivité se développent. On constate une fracture générationnelle vis-à-vis du CDI. Moins d'un actif de 15-25 ans sur deux (45 %) est employé en CDI alors que c'était le cas des trois quarts (77 %) dans les années 1980. Lui-même évolue avec des formes de CDI plus précaires (CDI intermittent ou CDI de chantier). Les entreprises externalisent une part croissante de leurs tâches à des sous-traitants offrant des conditions de travail moins attrayantes et des situations plus précaires.

Le travail indépendant n'est pas homogène et masque des réalités très différentes

D'une part, on trouve des travailleurs aux profils qualifiés, aux compétences reconnues, qui vivent bien de leur activité, certaines très lucratives et d'autre part, des indépendants qui travaillent pour un ou des donneurs d'ordre dont ils sont économiquement dépendants. Notre époque est caractérisée par la montée des nouvelles formes de travail indépendant sous l'effet du développement de l'économie numérique et des plateformes de rencontre entre offreurs et demandeurs de biens et services. Pour certains, il s'agit de la seule alternative au chômage ou la seule possibilité d'avoir des compléments de ressources.

Pour les auteurs cette période de changements économiques et culturels profonds, tant pour les entreprises que pour les travailleurs, se vit d'autant plus dans la douleur qu'il n'y a pas de réflexion globale sur les attentes et les besoins de chacun.

Proposition d'une grille d'analyse des situations de travail

Les auteurs proposent 11 critères d'analyse des situations de travail regroupées autour d'un triptyque : liberté, sécurité et dignité. Ils suivent en cela les thèses d'Alain Supiot et, adaptant son idée, ils permettent de réinterroger les attentes et les besoins des travailleurs et des employeurs.

- La liberté est caractérisée par l'absence de subordination (à un chef qui donne des ordres), l'indépendance économique (par rapport à un seul employeur ou client) et l'autonomie opératoire (liberté de la manière de réaliser la prestation demandée). On voit donc que, malgré leur indépendance formelle, un chauffeur de VTC ou un livreur cycliste sont assez peu libres, sauf – un peu – du choix de leurs horaires de travail.

- La sécurité peut s'apprécier au niveau de la garantie d'un revenu stable, de l'assurance contre le chômage, de la couverture du risque de maladie (frais médicaux et revenu de substitution), de la garantie d'une retraite et de l'accès au logement.
- La dignité consiste en la capacité de développer son potentiel et de se former, la participation à un collectif créateur de lien social et le fait d'être au service d'une mission porteuse de sens.

Face à la situation actuelle, les auteurs nous invitent à réinterroger les attentes et besoins des travailleurs et des employeurs autour de ce triptyque. Ils proposent des pistes de réformes ainsi que des dispositifs qui pourraient être adaptés aux besoins et attentes des travailleurs. C'est ainsi que l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne ont par exemple créé un statut intermédiaire entre le salariat et le travail indépendant, venant renforcer le niveau de protections sociales et individuelles. Toutefois, ce nouveau statut est une hypothèse largement rejetée dans les différents travaux réalisés en France notamment dans un avis récent du Conseil Economique, Social et Environnemental.

L'ambition de construire des rapports de travail équilibrés

Pour avancer vers des rapports de travail plus équilibrés, les auteurs privilégient des approches à la fois horizontales et verticales. Horizontales, par exemple, en améliorant les statuts existants sur certains critères comme la création de coopératives d'activité et d'emploi qui procurent une assurance contre le chômage, la maladie et la vieillesse. Verticales, en rendant la satisfaction d'un critère indépendante du statut du travailleur. Il s'agit de créer des droits universels comme la couverture maladie universelle. C'est aussi ce que cherche à mettre en place le gouvernement avec une protection universelle contre le chômage.

En conclusion, pour les auteurs, à trop considérer le travail par le seul prisme de l'emploi, on le réduit à une marchandise et l'on se retrouve dans une impasse. Il est temps de repenser profondément les rapports au travail. On retrouve là l'idée force de travaux récents comme la grande enquête sur le travail réalisée par la CFDT et rendue publique en mars 2017.

Sources

- <http://www.la-fabrique.fr/fr/publication/salariat-modele-depasse/>
- http://annales.com/gazette/2017/gazette_94_11_17.pdf

ENTRETIEN

Pablo Servigne : « La loi du plus fort est un mythe »

26/12/2017

Pablo Servigne Chercheur indépendant, ingénieur agronome et docteur en biologie.

Les biologistes Pablo Servigne et Gauthier Chapelle viennent de publier « L'entraide, l'autre Loi de la Jungle » (Ed. Les Liens qui Libèrent) et démontrent, nombre d'études scientifiques sur le monde vivant à l'appui, que l'entraide, la coopération, la solidarité jouent un rôle déterminant dans l'évolution et qu'il en est de même chez les humains. Démonstration.

Dans votre dernier livre « L'Entraide, l'autre loi de la jungle », vous montrez que la mythologie de « la loi du plus fort », qui a fait émerger une société devenue toxique, n'a finalement pas de fondements solides dans le monde du vivant...

On nous a fait croire pendant des siècles que la compétition était naturelle, et que c'était la seule loi du monde vivant. On nous a aussi fait croire qu'il était bon que notre société se soumette à cette « loi ». Or, non seulement la compétition poussée à l'extrême est invivable pour les individus et dangereuse pour la survie d'une société, mais nous nous sommes rendu compte que l'entraide jouait un rôle majeur dans l'évolution biologique et dans les interactions entre les êtres vivants.

« Nous nous sommes rendu compte que l'entraide jouait un rôle majeur dans l'évolution biologique et dans les interactions entre êtres vivants »

Gauthier Chapelle et moi, qui sommes naturalistes et biologistes de formation, et qui avons cette sensibilité à l'égard du vivant depuis tout petit, avons cette intuition que cela ne se passait pas comme ça dans la nature. Nous avons réuni de nombreux travaux scientifiques pour montrer l'importance de l'entraide, pour arriver à avoir une vision globale de cette « autre loi de la jungle ».

La tâche est ardue car l'idéologie de la compétition généralisée est très puissante. Disons que nous nous attaquons là à un mythe, à une croyance inconsciente. Faites l'expérience : demandez autour de vous si l'être humain est naturellement égoïste ou altruiste... Les gens répondent en général, par réalisme, « égoïste ». Le contraire serait vu comme naïf. C'est une croyance profondément ancrée en nous.

« La tâche est ardue car l'idéologie de la compétition généralisée est très puissante »

En travaillant sur les fourmis pendant mes années de recherche, j'ai découvert la socialité chez les animaux, je me suis ensuite intéressé aux plantes, aux arbres, aux bactéries, aux champignons, etc. Puis, je me suis permis en tant que biologiste d'empiéter sur les sciences humaines, ce qui était au début assez délicat car elles n'aiment pas que les biologistes viennent fourrer leur nez dans leurs affaires, et surtout car la bibliographie est immense ! Nous avons réuni sur ce sujet environ 300 livres et plus de 4 000 articles scientifiques, toutes disciplines confondues. Ce qui nous intéressait était l'approche transdisciplinaire. C'était d'aller comprendre le principe de toutes ces forces qui associent les êtres vivants – par opposition à toutes celles qui les séparent (compétition, égoïsme, agression, etc.). Ce qui rassemble, c'est l'entraide, la solidarité, les mutualismes, la coopération, l'altruisme, l'empathie...

Quelle est la portée de ces forces ?

Nous avons trouvé tellement d'exemples. Des manchots qui se regroupent pour résister au froid, aux lionnes qui chassent ensemble, en passant par les arbres qui redistribuent des nutriments aux plus faibles via un champignon racinaire, ou encore les millions d'associations entre espèces comme la pollinisation ou les fourmis qui défendent un arbre dans lequel elles logent et qui produit de la nourriture pour ses gardiennes. Les exemples sont infinis car tous les êtres vivants, je dis bien tous, sont impliqués dans plusieurs relations mutualistes. La coopération et l'entraide n'ont absolument rien d'anecdotiques, elles sont partout et depuis la nuit des temps. C'est même un moteur de l'évolution. Plus qu'une « loi de la jungle » – mais je n'aime pas trop cette expression qui suggère que nous devrions nous y soumettre –, l'entraide est réellement un grand principe du vivant.

« Le grand public n'a pas accès à ces études, et même dans les universités, il est rare d'en entendre parler, surtout dans les facs d'économie qui sont tournées vers la compétition »

Cela fait du bien de savoir cela. Mais le problème est que le grand public n'a pas accès à ces études, et même dans les universités, il est rare d'en entendre parler, surtout dans les facs d'économie qui sont tournées vers la compétition. Notre société est donc devenue extrêmement compétente en compétition.

Le sujet de notre livre était d'apporter une pierre à l'édifice d'une culture de la coopération, pour que notre société redevienne aussi compétente en coopération et en altruisme. Il ne suffit plus de compter sur le bon sens et l'intuition pour faire société. Nous devons

réellement devenir compétents dans ce domaine. Lorsqu'il y aura des *business schools* entièrement dédiées à la coopération, avec des prix Nobel récompensant des recherches sur l'altruisme, alors là, on pourra parler sérieusement d'un projet de société.

Comment créer de la coopération dans un groupe ?

Nous parlons ici des humains. Il y a trois ingrédients majeurs à réunir pour faire en sorte que la coopération émerge au sein d'un groupe. Trois sentiments que les individus doivent ressentir : 1) Le sentiment de sécurité – notamment par rapport à qui appartient au groupe et qui est à l'extérieur (les règles que le groupe se donne doivent absolument être respectées) ; 2) Le sentiment d'égalité et d'équité, car un sentiment d'inégalité ou d'injustice est extrêmement toxique pour la cohésion d'un groupe, il provoque des comportements antisociaux et le retrait des gens. Quand la membrane de sécurité disparaît et que le sentiment d'injustice apparaît, tout le monde se recroqueville dans sa petite coquille et on retombe dans la compétition entre individus, la peur et la méfiance. 3) Le sentiment de confiance. Quand on arrive à créer de la confiance, quand les individus n'ont plus peur d'être moqués ou rejetés, le stress diminue, et l'énergie consacrée à la méfiance peut être dirigée pour le bien du groupe, et cela génère plus d'authenticité. Cela fait des groupes plus puissants.

Mais il y a un risque à tout cela : plus on pousse la cohésion du groupe, plus on peut aller vers des phénomènes d'exclusion de ce qui n'appartient pas au groupe, une fermeture du groupe. Une ultra-coopération intra-groupe peut générer une ultra-compétition inter-groupes. Voilà l'un des écueils de l'entraide. Ce n'est pas un monde tout rose, ni une panacée ! On peut très bien s'entraider pour massacrer son voisin. Ce que nous décrivons là sont quelques mécanismes de l'entraide humaine.

Dans votre précédent livre « Comment tout peut s'effondrer », vous abordiez le délicat sujet d'un possible effondrement de notre société.

Comment en êtes-vous arrivés à cette idée ?

J'ai quitté le monde académique en 2008, j'y étudiais le comportement des fourmis, mais je sentais bien que cela n'allait pas résoudre les problèmes de la planète... J'ai donc continué à compiler les travaux scientifiques mais dans un but d'éducation populaire. J'ai notamment travaillé, suite à un rapport pour le Parlement européen en 2013 sur la question de l'avenir des systèmes alimentaires en Europe, et j'ai conclu qu'ils pouvaient s'effondrer dans la décennie à venir, ce qui a donné un livre « Nourrir l'Europe en temps de crise. Vers des systèmes alimentaires résilients », (Ed. Babel, Actes Sud, 2017). Puis, avec un ami Raphaël Stevens, nous avons tiré le fil et nous nous sommes passionnés pour cette question de l'effondrement de notre civilisation. Nous avons réuni un important faisceau d'indices et de nombreuses études sérieuses, que nous avons compilés dans « Comment tout peut s'effondrer » (Ed. du Seuil, 2015).

« Notre intuition est que cet effondrement a déjà commencé et que c'est difficile de l'arrêter. Il ne s'agit plus maintenant d'essayer de l'éviter »

Notre intuition est que cet effondrement a déjà commencé, et que c'est difficile de l'arrêter. Je pense qu'on va le vivre, et qu'il ne s'agit plus maintenant d'essayer de l'éviter, mais de le vivre le mieux possible. Pour prendre une métaphore : un grand arbre est en train de tomber, on peut passer son énergie à essayer de le retenir, mais pour moi, c'est vain, c'est du gaspillage. Il vaut mieux essayer de mettre son énergie dans les jeunes pousses. Cette métaphore un peu gentille cache en fait des réalités plus sombres, il est fort possible que les années à venir soient très dures.

Mais attention, accepter l'idée d'un effondrement ne veut pas dire ne rien faire. Au contraire, c'est redevenir réaliste, c'est se donner enfin le pouvoir faire des choses concrètes, pour préparer le monde d'après. Pour moi, l'utopie, c'est aujourd'hui de penser que tout va continuer comme avant. Nous sommes vraiment en train de changer de monde.

Est-on déjà presque dans le mur ?

Il n'y a pas vraiment de mur. On est dans une voiture qui non seulement accélère (c'est l'anthropocène), mais elle n'a plus d'essence (la fin prochaine des énergies fossiles), elle est sortie de la route (perturbation des systèmes climatiques et des écosystèmes) et elle dévale la pente dans le brouillard avec plein d'obstacles. On continue à appuyer sur l'accélérateur, avec la jauge de l'essence qui indique que l'on est sur la réserve. Et pour couronner le tout, le volant est bloqué par une gigantesque inertie sociétale. Nous sommes coincés sur cette trajectoire. C'est terrible ! Tout cela ne peut que mal finir.

Le livre sur l'entraide était-il une réponse à cet effondrement à venir ?

En quelque sorte, oui, même si nous le préparions depuis bien avant toute cette histoire d'effondrement. Mais il est vrai que depuis quatre ou cinq ans, depuis que nous donnons des conférences sur les catastrophes globales, nous avons remarqué que tous les milieux se posent la question du chaos social : ne risque-t-on pas de tous s'entre-tuer ? Ce n'est pas seulement d'une lubie de cercles d'écologistes restreints, il s'agit vraiment d'une idée qui est dans l'air. Nous avons été invités par des partis politiques, des grandes administrations, nous sommes contactés par des artistes, des militaires, des professeurs d'université, des syndicats, des chefs d'entreprise... Je peux vous assurer que certaines personnes dans les sphères haut placées y croient réellement.

« Depuis que nous donnons des conférences sur les catastrophes globales, nous avons remarqué que tous les milieux se posent la question du chaos social »

Le problème est que les gens sont persuadés que la nature – et par extension la nature humaine – est compétitive, égoïste et violente. Ils pensent que si les gouvernements disparaissent, on va retrouver un état soi-disant « sauvage », c'est-à-dire selon le mythe, une lutte de tous contre tous, violente et brutale. Mais c'est une croyance !

Pourquoi cette croyance s'est-elle déployée ?

Il y a eu bien sûr l'institutionnalisation de la compétition, avec la montée en puissance du néolibéralisme depuis un demi-siècle, mais on peut remonter au début du capitalisme, en pleine Angleterre victorienne où les théories de Darwin ont été interprétées dans le sens de la « loi du plus fort » en particulier par Herbert Spencer, et ce que Darwin n'a jamais dit.

« La naissance du libéralisme était basée sur la croyance que le monde sauvage était forcément égoïste et sanglant »

Mais avant cela, le philosophe Jean-Claude Michéa propose l'hypothèse que ce sont les décennies de guerres de religion du Moyen-Âge qui ont traumatisé les Européens et que les philosophes de l'époque ont alors créé un système politique à l'éthique minimale, qui devait juste cadrer nos pulsions égoïstes et agressives par le marché et par un Etat fort. C'était la naissance du libéralisme, basé sur la croyance que le monde sauvage était forcément égoïste et sanglant.

Et dans la nature ?

C'est tout bonnement incroyable. Nous nous sommes rendu compte avec Gauthier Chapelle, que partout dans l'éventail du vivant, des humains aux champignons, du phytoplancton aux arbres, en passant par les animaux et les bactéries, plus le milieu était hostile et difficile, plus l'entraide émergeait. Inversement, plus le milieu était abondant et riche, plus la compétition se déployait. C'est totalement contre-intuitif.

Par exemple à la montagne, en fond de vallée, là où il fait bon vivre, les pins et les sapins sont en compétition, mais en altitude, là où il fait froid et où les nutriments sont plus rares, ils s'entraident. Pareil pour deux souches de levures qui se font la guerre lorsqu'elles vivent dans un milieu d'abondance, et s'entraident, voire forment une symbiose lorsqu'on appauvrit expérimentalement le milieu.

« En fond de vallée, là où il fait bon vivre, les pins et les sapins sont en compétition, mais en altitude, là où il fait froid et où les nutriments sont plus rares, ils s'entraident »

A la réflexion, tout cela est logique. Le fait de vivre dans l'abondance permet le luxe de pouvoir dire à son voisin : « *Je n'ai pas besoin de toi, je peux vivre seul.* » L'individualisme est vraiment un luxe. Seule notre époque démesurément riche grâce aux énergies fossiles a pu développer de tels niveaux d'individualisme. La richesse crée le sentiment d'indépendance, ce qui est très toxique à long terme pour la vie sociale, et pour la vie en général. Il est bien plus sain et résilient de cultiver un sentiment d'interdépendance, avec les autres humains, et aussi avec les non-humains.

Le problème n'est donc pas la pénurie qui arrive, car les humains savent gérer cela depuis des centaines de milliers d'années. Le problème, c'est d'arriver dans les pénuries avec une culture de la compétition et de l'égoïsme.

« Le problème, c'est d'arriver dans les temps de pénuries avec une culture de la compétition et de l'égoïsme »

En fait, dans la nature, ceux qui ne s'entraident pas meurent les premiers, tout simplement. Ceux qui survivent ne sont pas forcément les plus forts, ce sont ceux qui s'entraident. Nous redécouvrons un grand principe de l'évolution du vivant. Ce principe nous fait dire avec Gauthier Chapelle que nous arrivons dans l'âge de l'entraide. Non pas que tout le monde va s'entraider, mais il est certain que les groupes les plus coopératifs survivront aux tempêtes, comme cela a été le cas pendant des millions d'années. Les tempêtes qui arrivent annoncent tout simplement la fin de l'individualisme.

Dans votre livre, vous parlez de « nouvelle sociobiologie », en quoi est-elle différente de celle des années 1970 ?

L'ancienne sociobiologie des années 1970 a effectivement déclenché une importante polémique en justifiant une idéologie inégalitaire et raciste – reprise en France par la Nouvelle droite. L'hypothèse scientifique était que l'altruisme naissait de la proximité génétique entre individus. On aidait ceux qui nous ressemblaient génétiquement. Imaginez cela appliqué aux humains ! Mais en 40 ans, l'hypothèse n'a pas vraiment été confirmée.

Aujourd'hui, la « nouvelle sociobiologie » prend l'exact contre-pied théorique. Certains biologistes, dont le célèbre Edward O. Wilson lui-même [le fondateur de la sociobiologie dans les années 1970], ont redécouvert l'idée que ce ne sont pas les gènes qui sont à l'origine de l'altruisme et l'entraide, mais plutôt l'influence du milieu hostile. Ils ont aussi redécouvert une intuition qu'avait déjà eu Darwin, le fait que ce sont les groupes les plus coopératifs qui survivent mieux. C'est un principe qu'avaient déjà énoncé Darwin et aussi le grand géographe et anarchiste russe Pierre Kropotkine vers la fin du XIXe siècle. Mais la science du XXe siècle a oublié cela en se concentrant uniquement sur la génétique et la sélection individuelle.

« Ce ne sont pas les gènes qui sont à l'origine de l'altruisme et l'entraide, mais plutôt l'influence du milieu hostile »

Plus précisément, la nouvelle sociobiologie énonce que l'évolution est un équilibre entre deux forces : au sein des groupes, ce sont les égoïstes qui s'en sortent le mieux, ils se répandent mais finissent par détruire la cohésion des groupes. En même temps, ce sont les groupes les plus coopératifs qui survivent le mieux. Un équilibre s'opère entre ces deux forces opposées, c'est très beau. Cela explique que dans la nature, on retrouve tout un continuum, entre l'égoïsme et l'altruisme, avec un curseur qui se déplace en fonction des milieux.

Il ne faut donc pas rejeter la compétition ?

Non, pas du tout, c'est aussi un grand principe du vivant. Il ne s'agit pas de nier que la compétition existe dans la nature. C'est un fait. Le problème est de l'institutionnaliser et de ne baser les rapports sociaux que sur ça. Aujourd'hui, beaucoup de gens en ont marre de ce stress permanent. La compétition, on la supporte pendant un laps de temps très court, ça fait progresser uniquement les individus qui sont préparés. Mais à long terme et pour les personnes pas préparées, c'est très stressant et même toxique. Cela provoque des maladies, des burn-out...

Nous essayons d'apporter une contribution à l'élaboration d'une culture de la coopération, qui est d'ailleurs en train d'émerger. Nous ne sommes pas les seuls ni les premiers à le faire. Il y a eu avant nous Mathieu Ricard, Jacques Lecomte, Patrick Viveret, Jean-Marie Pelt, Albert Jacquard ou le mouvement des Convivialistes...

« Il est vraiment urgent et nécessaire de s'y prendre dès maintenant, pour éviter un chaos social »

Il est vraiment urgent et nécessaire de s'y prendre dès maintenant, pour éviter un chaos social. C'est un réel défi, car nous le faisons dans un bain idéologique totalement contraire, pendant que les puissants maintiennent une mythologie compétitive qui sépare les gens. D'ailleurs, c'est là que ça devient intéressant, car les élites s'entraident aussi, pour garder leurs privilèges. Il faut donc fournir à l'ensemble de la population une trousse à outils conceptuelle pour que tout le monde arrive à coopérer.

On constate effectivement aujourd'hui l'émergence d'une culture de la coopération...

C'est vrai, il y a émergence de modes d'organisation plus horizontaux, plus coopératifs, un « pouvoir latéralisé » comme dit Jeremy Rifkin, comme le *peer to peer*, l'économie collaborative, etc. Je suis persuadé que cela émerge car c'est beaucoup plus puissant que la vieille économie compétitive, hiérarchique, pyramidale qui est d'ailleurs en train de s'effondrer. Avec un petit bémol toutefois : une économie horizontale et collaborative n'est pas forcément bonne en soi, il faut aller questionner la raison d'être de ces entreprises. Si le but est toujours de rémunérer quelques actionnaires, ce n'est pas intéressant. Au contraire, c'est même dangereux car ces sociétés sont plus puissantes.

Comment les économistes se positionnent-ils par rapport à ces défis ?

La mythologie de l'*homo oeconomicus*, rationnel et égoïste est complètement ringarde, elle ne tient plus debout. De grands chercheurs, dont plusieurs prix Nobel l'ont déjà montré. Mais ce qui est perturbant, c'est qu'on continue à y croire...

« Les économistes sont dans leur bac à sable, entre eux »

Si on regarde des graphiques qui montrent les interconnexions entre les disciplines scientifiques, quasiment toutes s'interconnectent, se fertilisent, travaillent ensemble aujourd'hui – biologie, physique, écologie, sociologie, génétique, informatique etc. – Toutes sauf l'économie, qui reste isolée de tout le reste... Les économistes restent dans leur bac à sable, entre eux. Quand René Passet a écrit l'ouvrage majeur « L'économie et le vivant » (Economica, 1996), il est passé sous le radar, les économistes ne l'ont pas compris. L'économie est non seulement une discipline qui travaille en milieu clos, mais elle est aussi fortement influencée par les milieux du pouvoir et de l'argent. Evidemment, certains économistes établissent des liens avec d'autres disciplines, mais ils sont malheureusement peu nombreux et moins écoutés.

Pourquoi est-il si difficile de croire à la coopération, l'entraide, l'altruisme ?

Ce qui est fou, c'est que l'entraide est là depuis la nuit des temps, sous nos yeux. Mais elle est devenue invisible. L'école, la sécurité sociale, les coopératives, les syndicats, l'Etat, les entreprises, sont des institutions extrêmement puissantes d'entraide. On ne les voit plus car on a chaussé les lunettes de la compétition ! Notre imaginaire est terriblement appauvri.

« Si une forêt est résiliente, c'est parce que les vieux arbres solides et vigoureux transmettent des nutriments par les racines aux jeunes arbres, aux plus faibles »

Cette question du récit et de l'imaginaire est pour moi la clef. C'est pour cela que notre livre est à la fois une synthèse scientifique pour mettre à jour l'état des connaissances et un livre politique car il peut créer des « déclics », des ruptures dans l'imaginaire.

Si une forêt est résiliente, c'est parce que les vieux arbres, solides, forts et vigoureux s'occupent et transmettent des nutriments par les racines aux jeunes arbres, aux plus faibles, et même entre espèces différentes. Comprendre cela change notre vision du monde.

Autre exemple, chaque être humain est une association de plusieurs niveaux d'entraide, d'abord entre bactéries pour former des cellules, puis entre cellules pour former un corps, puis avec d'autres espèces vivantes pour se nourrir, et avec d'autres humains, pour grandir et pour transmettre la culture. Nous sommes l'entraide incarnée.

« C'est paradoxalement cette puissance qui nous rend aujourd'hui si vulnérables, car nous avons tout détruit »

Mais nous sommes une espèce ultra-sociale. C'est parce que nous sommes un petit singe très vulnérable à la naissance, incapable de s'en sortir seul, que nous avons dû développer une socialité extrême... C'est donc notre vulnérabilité qui nous a rendus si puissants. Et c'est paradoxalement cette puissance qui nous rend aujourd'hui si vulnérables, car nous avons tout détruit.

Contrairement à ce qu'on croit, l'entraide est donc spontanée chez l'être humain...

Oui, c'est encore un fameux déclic. Prenez les expériences incroyables en psychologie et en économie, qui montrent que lorsque l'on stresse les gens en laboratoire, quand on les force à répondre vite, ils coopèrent plus, ils sont davantage pro-sociaux et ils participent plus au bien commun. Et quand on leur demande de réfléchir, de prendre leur temps pour répondre, d'être dans la raison, ils font preuve de plus d'égoïsme et ils participent moins au bien commun.

« Les chercheurs montrent qu'à l'épicentre des catastrophes, il y a beaucoup d'entraide, d'altruisme extrême, de l'auto-organisation et du calme »

Ce qui corrobore les travaux des sociologues et des psychologues qui ont récolté et étudié les témoignages des rescapés des catastrophes (tsunami, attaques terroristes, ouragans, tremblements de terre, etc.). Les chercheurs montrent qu'à l'épicentre du phénomène, on trouve beaucoup d'entraide et d'altruisme extrême, ainsi que de l'auto-organisation et du calme. Mais jamais de panique. Cela va à l'encontre de nos croyances et des films hollywoodiens.

Bon mais alors ? Serions-nous spontanément altruistes ? Cette interrogation produit aussi une fissure dans notre imaginaire. Comme notre société croit en la science, ces résultats peuvent créer de telles fissures. Ensuite, chacun les vivra à sa manière, et s'engagera pour changer le monde. En fait, l'entraide est en bonne partie déjà là, dans la nature, mais aussi en nous. Il suffit d'y croire, puis de s'y intéresser. C'est passionnant, et cela nous ouvre des perspectives insoupçonnées pour arriver à vivre pleinement les tempêtes à venir.

Pablo Servigne est chercheur indépendant, ingénieur agronome et docteur en biologie. Il a publié avec Raphaël Stevens Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes, Ed. du Seuil, 2015 ; et avec Gauthier Chapelle L'Entraide, l'autre loi de la jungle, Ed. Les Liens qui Libèrent, 2017

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE ANDRÉ

MOUVEMENTS POPULISTES Les leçons de 2017

Alors que 2016 était l'année où le populisme avait créé la surprise, 2017 s'annonçait comme l'année de la victoire populiste. Tous les yeux étaient rivés sur les « populistes » avec les élections prévues en Autriche, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, pour ne nommer que les pays les plus importants. Ces populistes sont issus de l'extrême droite dans la majorité des pays.

Selon certains médias britanniques et américains, les vagues du Brexit/Trump devaient mener à un tsunami sur le continent européen

Selon un point de vue défendu surtout par les médias britanniques et américains, les vagues du Brexit/Trump devaient mener à un tsunami sur le continent, causant la chute des dirigeants conventionnels bien ancrés dans le paysage politique européen comme la chancelière Angela Merkel en Allemagne et l'arrivée au pouvoir de populistes comme Marine Le Pen en France.

Tous populistes

Le discours dominant sur un populisme audacieux, victorieux, face au statu quo défendu bec et ongles par une caste, a d'abord surfé sur la vague des élections législatives aux Pays-Bas en mars. Lors de ce scrutin, le Parti pour la liberté (PVV) de Geert Wilders a enregistré une contre-performance, même par rapport aux sondages les plus fiables précédant de peu les élections. Le Premier ministre Mark Rutte en est sorti vainqueur au niveau politique, bien qu'il ait perdu au niveau électoral, en ayant adopté le discours et une partie du programme du Parti pour la liberté. Rutte a déclaré que son « bon populisme » avait battu le « mauvais populisme » de Wilders et les médias internationaux ont relayé ses propos. Désormais, nous sommes tous populistes !

Cette vérité rendait les chances de Marine le Pen de l'emporter infimes voire quasi-inexistantes

Néanmoins, ce sont les élections présidentielles françaises du mois suivant qui ont constitué le vrai test pour le discours dominant, puisqu'elles étaient le seul scrutin de l'année où le candidat ayant remporté l'élection devait rafler toute la mise. Marine Le Pen caracolait en tête des sondages des politiques les plus populaires en France au cours des années précédentes. Néanmoins, elle était également, et de loin, la personnalité politique la plus impopulaire du pays, ce que les médias oubliaient bien souvent de préciser. Cette vérité rendait ses chances de gagner l'élection infimes voire quasi-inexistantes.

Prestation désastreuse

En fin de compte, elle a enregistré des scores en-deçà des attentes aux deux tours, en partie en raison de sa campagne décevante et de sa prestation désastreuse lors du débat télévisé où elle a été littéralement terrassée par Emmanuel Macron, la nouvelle star de la politique européenne. Celui-ci a également dominé les législatives dans la foulée. On lui a également collé l'étiquette de populiste car, peu importe la réalité, le populisme devait être le grand gagnant de 2017 !

Puisque Macron a été progressivement redéfini comme un outsider politique et non plus comme un populiste pur sucre, les journalistes ont commencé à alimenter un nouveau discours, celui de la mort du populisme en exagérant les échecs de Le Pen et Wilders, comparant principalement les résultats obtenus aux attentes irréalistes.

Les journalistes ont alors commencé à alimenter un nouveau discours, celui de la mort du populisme, en exagérant les échecs de Le Pen et Wilders

Les élections législatives allemandes de septembre qui ont suivi symbolisaient l'instant de vérité pour le « populisme ». Merkel allait-elle triompher en assénant le coup fatal au populisme ou le parti populiste d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) allait-elle mettre fin à ses douze ans de règne en tant que chancelière ?

Normalisation

La réponse restait incertaine le soir de l'élection, l'AfD ayant réalisé le deuxième meilleur score pour un troisième parti dans l'histoire récente, mais Merkel et son parti, la CDU/CSU, demeurant de loin le premier parti sur la scène politique allemande. La confusion s'était immiscée dans le monde des médias et des experts : le populisme était-il victorieux ou mort ? La réponse a été donnée par les voisins du sud, les Autrichiens, qui ont tenu des élections législatives à peine quelques semaines plus tard. Cependant, ce scrutin constitue un autre cas de figure qui présente des similarités avec les Pays-Bas et la France.

Le statut de l'extrême droite populiste est normalisé à chaque fois, un coup comme partenaire, une autre fois comme paria

Sebastian Kurz, le jeune ministre autrichien des Affaires étrangères était le grand vainqueur de ces élections car il avait réussi à transformer son parti conservateur ÖVP en un véhicule politique personnifié, similaire d'une certaine façon à la méthode Macron en France. D'un autre côté, il avait gagné en reprenant la stratégie du « bon populisme » employée par Rutte aux Pays-Bas, en faisant campagne sur sa réaction autoritaire et nativiste face à la prétendue crise des migrants. Mais Kurtz était en totale contradiction avec les autres pays qui avaient tous ostracisé la droite radicale populiste, en invitant le FPÖ au gouvernement. Contrairement à ce qui s'est passé en 2000, lorsque le dirigeant du parti de centre-droit de l'époque Wolfgang Schüssel avait conclu une alliance similaire, cette fois-ci aucune réaction virulente, nationale ou internationale, ne s'est fait ressentir. Le statut de l'extrême droite populiste est normalisé à chaque fois, un coup comme partenaire, une autre fois comme paria.

Beaucoup de pays européens dont les partis populistes sont puissants et très ancrés, y compris la Hongrie et l'Italie, iront aux urnes en 2018

Cela nous amène à 2018, une année au cours de laquelle beaucoup de pays européens dont les partis populistes sont puissants et très ancrés, y compris la Hongrie et l'Italie, iront aux urnes. A quoi peut-on s'attendre, en tirant les leçons de 2017 ?

Premièrement, aucune généralisation n'est possible, étant donné que l'Europe est un continent et non un pays. Les élections nationales sont en premier lieu nationales ! Le scrutin hongrois dépendra donc de facteurs hongrois comme par exemple la division interne de l'opposition et les élections italiennes seront influencées par ce qui se passe du côté de la péninsule, de Syracuse à Venise, notamment sur la question brûlante des réfugiés.

Deuxièmement, le populisme continuera à jouer un rôle important lors des élections européennes et plus particulièrement dans les régions où les partis populistes étaient déjà influents il y a dix ans.

Troisièmement, quels que soient les résultats effectifs des partis populistes, ils seront rapportés de manière disproportionnée par les médias internationaux.

Article publié en partenariat avec [VoxEurop](#)

Traduit de l'anglais par Emmy Buisnière et Frédéric Schneider

Taxe d'habitation : la classe politique dans la nasse

21/12/2017

À 130 Mds€ (soit 5,8 points de PIB^[1]), les recettes fiscales propres des collectivités territoriales françaises demeurent une composante accessoire des prélèvements obligatoires en France (alors que les administrations publiques locales pèsent plus d'un cinquième de la dépense publique, à 11 % du PIB). À propos de la taxe d'habitation (TH) dont le nouveau président s'emploie à faire un marqueur de son programme, ce premier billet consacré aux finances locales illustrera la sensibilité du sujet dans les enjeux de politique fiscale.

Dans une enquête publiée en novembre dernier^[2], l'IFOP suggère un parallèle saisissant entre l'annonce électorale du candidat Macron sur la TH le 24 février et la proposition de taxe à 75 % « dégainée » par François Hollande lors de la campagne de 2012. Dans les deux situations, les candidats sont partis d'une intuition juste et à forte sensibilité populaire : il y a cinq ans, pointer l'excès d'inégalité dans les rémunérations versées par les grandes entreprises ; et, cette année, préempter un archaïsme fiscal que les autres politiciens sont restés incapables de résoudre. Et les mêmes se sont embarqués dans une promesse à gros enjeu de communication sans que leurs équipes aient sérieusement travaillé une solution opérationnelle, en comptant sur la chance ou l'embrouille pour s'en arranger une fois parvenus aux affaires.

Pour les « marcheurs », le coup présentait un triple avantage au moment décisif de cristallisation du vote : « *s'appuyer sur un discours simple (une taxe « injuste » car fondée sur des valeurs locatives caduques, datant des années 1970), cibler des recettes fiscales perçues par les collectivités et non par l'Etat directement et, surtout, s'adresser aux classes moyennes et populaires.* »^[3]

Simple introduction à l'extrême richesse des questions que soulève la fiscalité directe locale (FDL), on n'en abordera à ce stade que deux qui éclairent tout particulièrement l'opacité du débat sur les sujets qui fâchent : ici la question de la répartition de la charge fiscale au regard de l'enjeu des inégalités et, dans un prochain billet, celle de la place de l'impôt dans la démocratie locale.

Chronique d'un tête-à-queue à venir

Le « président des riches » joue gros sur la TH, mais le paradoxe veut que, par leur inconsistance passée en la matière, les partis de « l'ancien monde » sont bien en peine de lui donner la réplique. Pour la crédibilité du fameux « *en même temps* », il est essentiel à l'équilibre du quinquennat qu'en face des 5 ou 6 Mds€ de suppression de l'ISF sur les fortunes mobilières conjuguée au plafonnement à 30 %^[4] de l'IR sur les dividendes et autres produits financiers, le gouvernement puisse afficher ses 10 Mds€ d'allègement d'impôt local pour 80 % des ménages réputés les moins aisés. Même si le bénéfice sera, d'un côté, concentré sur quelques centiles en haut de la distribution et, de l'autre, partagé entre 18 millions de foyers.

L'affaire a plutôt mal commencé puisque si les revenus de capitaux mobiliers profiteront complètement du premier dispositif dès 2018, les habitants concernés par le second attendront 2020 pour qu'il trouve son plein effet (la première tranche, pour 3 Mds€ l'an prochain, ayant même été arrondie vers le bas, suivant un vieux réflexe budgétaire). À terme, seuls les ménages dont le « revenu fiscal de référence »^[5] excède 27.000 € pour un célibataire (43.000 pour un couple sans enfant) devraient continuer à supporter une taxe d'habitation^[6]. Sauf que l'exécutif a d'ores et déjà annoncé qu'il ne lui paraissait pas envisageable de perpétuer un impôt qui ne serait acquitté que par un cinquième des contribuables locaux, et qu'il mettait en chantier à la même échéance une réforme globale qui remplacera définitivement cette vieille TH.

Certains constitutionnalistes ont exprimé leur hésitation sur la conformité au principe d'égalité devant les charges publiques d'un prélèvement qui, dans l'attente et par étapes successives, deviendra aussi exceptionnellement concentré. Il reste quelques jours pour connaître la décision du Conseil, mais on imagine que le Gouvernement fera valoir que jusque 2019 la mesure n'aura pas d'autre effet que de mieux proportionner

la charge effective des contribuables à leur capacité contributive, ce qu'il appartient au seul législateur d'apprécier sous réserve qu'il se fonde sur des critères objectifs et rationnels (assurément réunis en l'espèce)[7].

Mettant en cause « l'injustice » rédhibitoire de la TH, les nouveaux dirigeants ont eu beau jeu d'invoquer la carence de leurs prédécesseurs, incapables de réviser l'assiette de cette contribution qui repose toujours sur une évaluation remontant à près de 50 ans. Face aux protestations des élus locaux, il est facile de moquer leur propre responsabilité tant ils ont été complices d'un blocage qui leur évitait d'avoir à assumer les transferts que la révision aurait occasionnés entre leurs électeurs[8]. Pour autant, il n'y a là que prétexte car si les valeurs locatives de 1970 sont souvent déconnectées de toute réalité du marché du logement, l'injustice en cause ne tient pas à cet archaïsme, mais aux fondamentaux mêmes d'un impôt communal assis i/ sur une estimation indiciaire du loyer fictif attaché à chaque habitation, ii/ sur le principe même d'une assiette assise sur la valeur de marché du local occupé par le contribuable.

i/ Supposons que le courage l'emporte et que le politique appuie sur le bouton pour remplacer (y compris avec les lissages qui vont bien) les bases de 1970 par celles, régulièrement actualisées, qui sont disponibles dans les fichiers de la DGFIP[9] : une évaluation de chaque local calée en fonction de l'évolution différentielle des loyers alentours, et une simplification des paramètres de calcul qui en facilite la lisibilité pour les intéressés. Quand bien même, en masse, ces valeurs ressembleraient à peu-près à l'état du marché, il n'en demeurerait pas moins que, local par local, le calcul indiciaire (consistant à multiplier la surface habitable par un indice tiré des loyers constatés dans le secteur, au prix de savantes pondérations et en moyenne pour les immeubles d'apparence semblable) restera intrinsèquement grossier, voire arbitraire. L'approximation est néanmoins incontournable dans un contexte où 60 % des logements sont occupés par leur propriétaire (ne laissant, à défaut de loyer, que l'hypothèse de se référer au prix de la dernière mutation, parfois très ancienne) et où personne n'envise que l'administration regarde de plus près la qualité des constructions, voire en visite l'intérieur, en l'espèce les deux facteurs qui font la particularité marchande de chaque logement[10].

ii/ Et supposons même, un instant de raison, que l'administration parvienne tant soit peu à déterminer de manière juridiquement fiable la vraie « valeur locative » de la résidence de chacun pour en faire la base locale d'une « *contribution commune* [censée être] *répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* » (art. 13 de la déclaration des droits de l'homme). La solution n'en demeurerait pas moins inique, puisqu'il ne s'agirait rien d'autre que d'une taxation en proportion du besoin de loger sa famille. Or, on sait que la dépense de logement est régressive en fonction du revenu[11] si bien que, par nature, une telle base d'imposition est bien plus « injuste » qu'un impôt général sur la consommation déjà décrié à cet égard[12].

De là vient la crise de la TH dont le faire-part de décès jupitérien sera l'aboutissement inévitable : tant que les montants demeuraient modiques, la taxe a été acceptée en lien avec l'appartenance locale ; puis, lorsque la dépense communale s'est alourdie, les plus modestes ont eu de plus en plus de difficulté à payer (d'autant que leurs valeurs locatives augmentaient avec la résorption de l'habitat indécemment) et l'Etat a commencé à se substituer à eux par un empilement de bricolages abscons ; jusqu'à ce que la contradiction rattrape les classes moyennes au point de faire levier dans la campagne présidentielle.

Si n'était qu'à la fin de l'histoire, l'heureux élu s'expose à être « rattrapé par la patrouille ». Quand en 2020, après avoir dégrèvé 10 Mds à l'avantage de 80 % des foyers, il lui faudra renoncer aux 9 Mds encore perçus sur les 20 % résiduels, le choix sera entre trois sorties également redoutables (à l'approche de la nouvelle élection) : soit sacrifier la recette au péril de la dette publique ; soit la remplacer par un nouvel impôt mieux distribué dont la conséquence la plus visible sera de reprendre dans la poche des millions de ménages qu'on aura flattés par la réforme initiale ; soit encore que ce nouvel impôt soit complètement détaché du périmètre local, mais reste fléché vers les plus hauts revenus qui se déchaîneront alors contre la supercherie.

À les entendre protester sans parvenir à proposer, les adversaires ne seront pas plus au clair. Sans préjudice de l'enjeu pour les collectivités qu'il faudra bien finir par prendre en compte (voir la prochaine chronique).

[1] V. Rapport économique, social et financier annexé à la loi de finances pour 2018. Données 2016, dont 71 Mds€ pour le bloc communal (communes et intercommunalités), 43 Mds€ pour les départements et 16 Mds€ pour les régions.

[2] IFOP Focus, n° 172, novembre 2017 : « *L'exonération de la taxe d'habitation : mesure totémique du candidat-président Macron.* »

[3] V. Le Monde du 23 novembre 2017 : « *L'exonération de taxe d'habitation, puissant moteur d'adhésion à Macron* ». Reprenant l'analyse de Jérôme Fourquet, l'article relève que la présentation de la mesure, deux jours après le ralliement de François Bayrou, a amplifié la remontée sondagière de l'actuel président et identifie clairement un « survote » Macron dans les communes où le montant de la TH est le plus élevé. De même, en 2012 à la suite de son engagement symbolique contre les revenus insolents, l'intention de vote en faveur du candidat socialiste avait progressé de deux points en consolidant efficacement son flanc gauche.

Depuis l'élection, constate encore l'institut, la réforme de la TH demeure très populaire en dépit de sa dénonciation par les dirigeants de droite et beaucoup d'élus : « *72 % des Français y sont favorables, et même 80 % des personnes vivant dans un foyer « modeste » ou « pauvre* ».

[4] 34 % plus précisément du fait du maintien de la « Contribution sur les hauts revenus » (art. 223 sexies du CGI).

[5] Dans le cas le plus général, ce RFR correspond au revenu annuel imposable, après déduction des frais professionnels.

[6] Ce qui, pour un célibataire correspond à un salaire mensuel net de l'ordre de 2.400 € (soit 2,1 Smic). Afin d'éviter un effet de seuil trop brutal, le texte prévoit un lissage jusqu'à un RFR supérieur de 1.000 € au plafond annuel du dégrèvement plein.

[7] Sur le terrain plus technique, l'exécutif pourra relever que, du point de vue de la commune qui vote le taux de la TH (et en perçoit le produit), l'impôt continuera à être assis sur l'ensemble des habitants. Le dégrèvement dont bénéficieront en moyenne 80 % des foyers (la proportion variant de 60 % à 95 % selon la composition sociale du territoire, hors quelques situations extrêmes) n'apparaîtra donc que comme la manifestation de la solidarité nationale dont aucune jurisprudence ne donne à penser qu'il serait fautif d'écarter les 20 % les plus aisés. L'argument n'est pas purement optique dès lors qu'il est prévu aussi, que dans l'hypothèse où le conseil municipal augmentera le taux de TH au-delà du taux voté pour 2017 (en quelque sorte « cristallisé »), tous les foyers continueront à acquitter le différentiel : il serait donc inexact de soutenir que l'immense majorité des habitants de la commune seront désormais désintéressés de cet impôt.

[8] Lire les déclarations du Président lors de la première « conférence des territoires » le 17 juillet : « *Là aussi disons-nous les choses. La taxe d'habitation est-elle un bon impôt ? Non, c'est un impôt qui ne regarde pas les capacités contributives des citoyens pas parce qu'il est local ou pas local, il est comme ça ; il ne regarde pas la capacité contributive de nos citoyens, il est donc injuste socialement plus que tous les autres... Alors, j'entends la promesse de revoir les valeurs locatives cadastrales. J'ai peur que certains l'aient déjà essayé pour être honnête avec vous, j'ai cru comprendre que cette réforme était portée depuis une quarantaine d'années, que même peut-être certains d'entre vous dans cette salle s'étaient essayés à la voter, avaient commencé à faire les simulations et s'étaient aperçus qu'il y avait un tiers des communes qui y perdaient, et avaient donc préféré ne pas l'appliquer... »*

[9] L'opération a pu aboutir à effet 2017 pour les locaux professionnels car la grogne de ceux qui paieront plus n'a guère d'incidence électorale (sous réserve d'un étalement pluriannuel des transferts entre perdants et gagnants et d'un paramétrage qui en garantit la neutralité globale). S'agissant des locaux d'habitation, l'informatique cadastrale avait engrangé une première refonte complète des données utiles à date 1990, et elle vient de tester un recalage sur des références actualisées.

[10] La révision de 1970 avait tenté d'approcher cette réalité en demandant aux propriétaires de déclarer quelques « éléments de confort » jugés alors caractéristiques (installation sanitaire, appareils de chauffage, etc.) : l'impossibilité de vérifier et l'inadaptation de tels critères à l'évolution concrète de l'habitat conduisent aujourd'hui à abandonner cette sophistication illusoire.

[11] Voir, par exemple, « rapport sur les inégalités en France » de l'Observatoire des inégalités, éd. 2017, page 122 (sur la foi des enquêtes logement de l'Insee) : le poids du logement représente 31 % du revenu des 25 % de ménages les plus pauvres, pour 13 % de celui des 25 % les plus riches (alors même que la qualité et le coût moyen en valeur absolue sont évidemment croissants). En l'état, l'étude d'impact de l'article 3 du projet de loi de finances (transposant la proposition Macron) fait apparaître que le poids relatif de la TH (avant diverses mesures d'allègement) est croissant jusqu'au 5^{ème} décile, avant de retomber (jusqu'à très fortement au 8^{ème} décile).

[12] La problématique de l'imposition des HLM illustre à l'envi les contradictions d'une assiette logement, a fortiori indiciaire. Faut-il prendre en compte la qualité des locaux (par comparaison physique avec les locaux de même qualité du privé) ou les loyers réels (qui, par construction, sont étrangers au marché) ? Selon qu'on est « de droite ou de gauche », on répondra dans un sens ou dans l'autre, signe de la fragilité conceptuelle du régime (revoir en ce sens notre rapport devant le Comité des finances locales en 1990, sur le premier projet de révision foncière).

Une croissance démographique soutenue mais des disparités départementales

Christelle Thouilleux, Insee

Avec 7 877 700 habitants au 1^{er} janvier 2015, Auvergne-Rhône-Alpes est la 2^e région la plus peuplée de France. Entre 2010 et 2015, la population de la région augmente de 59 900 personnes en moyenne chaque année. Il s'agit du 4^e taux de croissance le plus élevé de France métropolitaine. Son dynamisme repose autant sur le solde naturel que sur le solde migratoire. Seuls deux des douze départements de la région voient leur population baisser. À l'inverse, l'essor démographique est particulièrement marqué dans la Métropole de Lyon et dans le Genevois français.

INSEE FLASH AUVERGNE-RHÔNE-ALPES N° 31 Paru le : 27/12/2017

Sommaire

1. [Natalité et attractivité dynamisent la démographie de la région](#)
2. [La Haute-Savoie reste très dynamique](#)
3. [Une croissance soutenue dans les grands EPCI](#)
4. [Le Genevois français toujours en forte croissance](#)

Au 1^{er} janvier 2015, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 7 877 700 habitants, soit 12,3 % de la population métropolitaine. Elle demeure la deuxième région la plus peuplée après l'Île-de-France. Entre 2010 et 2015, la région gagne 299 600 habitants, soit une croissance annuelle moyenne de 0,8 %. Cette progression est nettement supérieure à celle enregistrée au niveau national (+ 0,5 %) et s'accélère par rapport à la période précédente. Entre 1990 et 2010, la population de la région avait augmenté de 0,6 % en moyenne par an (+ 0,5 % en France métropolitaine). L'accélération de la croissance entre ces deux périodes est essentiellement due à l'augmentation du solde migratoire (excédent des arrivées dans la région sur les départs, [définitions](#)).

Natalité et attractivité dynamisent la démographie de la région

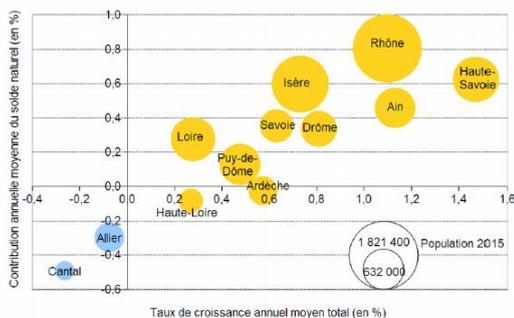
Sur la période récente (2010-2015), Auvergne-Rhône-Alpes se classe au 4^e rang derrière la Corse, l'Occitanie et les Pays de la Loire pour son rythme de croissance. L'augmentation de la population régionale repose sur les deux moteurs de la croissance démographique que sont le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire. Auvergne-Rhône-Alpes affiche ainsi un profil assez similaire à celui des Pays de la Loire, tant en termes de dynamisme démographique que par la contribution équilibrée des deux soldes.

La Haute-Savoie reste très dynamique

Dix des douze départements de la région connaissent une croissance démographique, plus ou moins soutenue ([figure 1](#)). La Haute-Savoie est le département le plus dynamique de France métropolitaine, avec un taux de croissance annuel moyen de + 1,5 % entre 2010 et 2015. Depuis 1990, la croissance annuelle de ce département attractif est très soutenue (+ 1,3 %) grâce à un solde migratoire deux fois plus important que celui de la région.

1 Forte croissance démographique en Haute-Savoie et déclin démographique dans le Cantal

Position des départements selon leur croissance démographique et la contribution de leur solde naturel entre 2010 et 2015



Sources : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

Figure 1 – Forte croissance démographique en Haute-Savoie et déclin démographique dans le Cantal Position des départements selon leur croissance démographique et la contribution de leur solde naturel entre 2010 et 2015

Le Rhône et l'Ain font eux aussi partie des départements métropolitains à forte croissance, supérieure à + 1,0 % par an entre 2010 et 2015. La croissance du Rhône provient pour les trois quarts de son excédent naturel. C'est le département de la région dont la

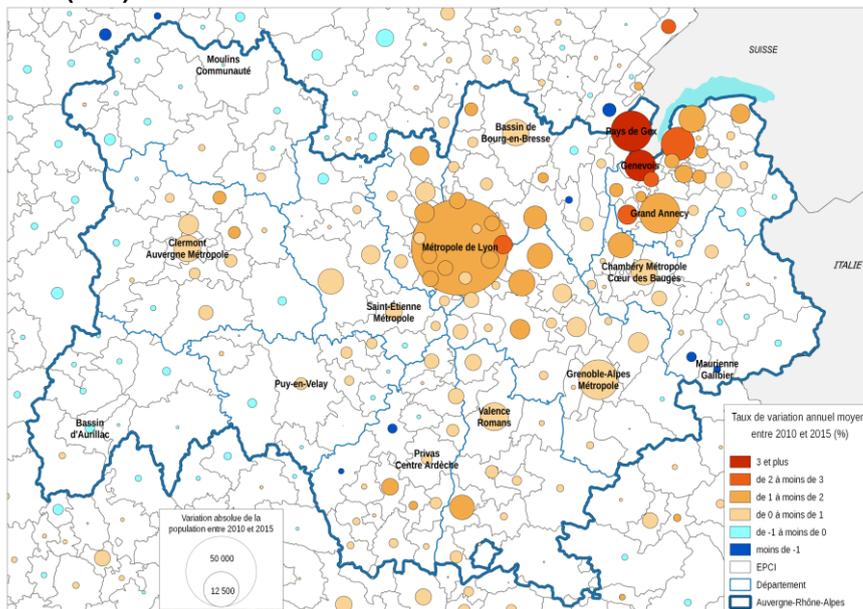
contribution du solde naturel est la plus forte, suivi de la Haute-Savoie et de l'Isère. Le Rhône génère à lui seul un tiers du gain de population de la région.

En revanche, si aucun département de la région ne présente de solde migratoire négatif, quatre d'entre eux (Cantal, Allier, Haute-Loire et Ardèche) enregistrent un déficit naturel. Le Cantal et l'Allier voient même leur population diminuer entre 2010 et 2015 (– 0,3 % et – 0,1 % en moyenne annuelle).

Une croissance soutenue dans les grands EPCI

Depuis 2017, la région compte deux métropoles, deux communautés urbaines, 25 communautés d'agglomération et 138 communautés de communes, soit 167 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La croissance annuelle moyenne des quatre grands EPCI de la région (métropoles et communautés urbaines) s'est nettement accélérée entre les périodes 1990-2010 et 2010-2015. Elle a en particulier doublé pour Grenoble-Alpes Métropole et Clermont Auvergne Métropole (figure 2).

Figure 2 – Une croissance forte à proximité de Genève Variation annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015 par EPCI (en%)



- Source : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

La Métropole de Lyon est la 3^e métropole la plus peuplée de France derrière celles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence. Sa croissance démographique est assez soutenue (+ 1,1 % par an entre 2010 et 2015), au 6^e rang derrière cinq métropoles de l'ouest de la France. Le moteur de cette croissance est l'excédent naturel (+ 0,9 %), le plus élevé après celui de la Métropole du Grand Paris.

Le Genevois français toujours en forte croissance

En Auvergne-Rhône-Alpes, la communauté de communes du Genevois connaît la plus forte croissance entre 2010 et 2015 (+ 4,0 %), suivie de celle du Pays de Gex (+ 3,2 %). La proximité de Genève attire toujours de nombreux habitants. L'augmentation de la population de ces deux EPCI est essentiellement due à leur excédent migratoire (+ 3,2 % et + 2,6 %). Leurs principales villes, Saint-Julien-en-Genevois et Gex, comptent parmi les cinq villes de plus de 10 000 habitants de la région ayant les plus forts taux de croissance (+ 3,5 % et + 2,4 %).

À l'inverse, la communauté de communes Maurienne Galibier est l'EPCI qui perd le plus d'habitants (– 1,4 %) durant la période récente. Parmi les villes de plus de 10 000 habitants de la région, Aurillac enregistre la plus forte baisse de population. Elle perd plus de 400 habitants chaque année depuis 2010, soit 1,5 % par an. Les villes moyennes de tradition industrielle sont nombreuses à voir leur population diminuer. C'est le cas de Roanne (– 1,1 %), Passy (– 0,9 %) ou Montluçon (– 0,8 %).

Des territoires inégalement touchés par l'éloignement de l'emploi

Jean-Pierre Reynaud, Philippe Bertrand, Insee

Fin 2016, en Auvergne-Rhône-Alpes, un demandeur d'emploi sur cinq est considéré comme éloigné de l'emploi. Le nombre de ces personnes, restées au moins 12 mois sans aucune activité au cours des 15 derniers mois, est en forte augmentation depuis 2010. L'âge est le principal facteur d'éloignement de l'emploi. Mais d'autres caractéristiques ont aussi une influence sur le retour à l'emploi, comme la présence d'un handicap, ainsi que les motifs d'inscription ou encore le type de contrat recherché. Les demandeurs éloignés de l'emploi sont inégalement répartis sur le territoire. Certaines zones d'emploi combinent des facteurs qui limitent l'éloignement de l'emploi. D'autres zones cumulent facteurs de risque d'éloignement et difficultés sur le marché du travail.

INSEE ANALYSES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

N° 52 Paru le : 21/12/2017

Sommaire

1. [L'âge, premier facteur d'éloignement de l'emploi](#)
2. [Le handicap et le fait d'avoir été licencié jouent sur l'éloignement de l'emploi](#)
3. [Des facteurs plus ou moins influents selon l'âge](#)
4. [Les zones d'emploi sont touchées de manière inégale par l'éloignement de l'emploi](#)
5. [Des zones d'emploi où l'éloignement de l'emploi reste limité](#)
6. [Les zones à chômage modéré présentent une grande disparité d'éloignement de l'emploi](#)
7. [Des zones d'emploi qui cumulent chômage élevé et éloignement de l'emploi](#)

Encadré

1. [L'analyse du risque d'être D3E « toutes choses égales par ailleurs »](#)

Au 31 décembre 2016, 622 500 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi en Auvergne-Rhône-Alpes en catégorie A, B ou C ([définitions](#)). En 2010, ils étaient 445 000, soit une augmentation de 40 % en 6 ans, plus forte qu'en France métropolitaine (+ 35 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi augmente et de plus en plus de personnes se retrouvent en situation récurrente de chômage. Pour certains, il s'agit de passages entre deux emplois. D'autres, plus en difficulté, sont restés au moins 12 mois sans activité au cours des 15 derniers mois. Ce sont les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi (D3E). L'éloignement de l'emploi va de pair avec la précarisation des demandeurs d'emploi. Les D3E sont ainsi plus fréquemment bénéficiaires de droits ouverts au RSA. Ils sont 28 % des D3E contre seulement 14 % des demandeurs de catégories A, B et C à bénéficier de cette prestation.

Les D3E représentent donc un public fragile, notamment ceux n'ayant pas ou plus de droits à indemnisation, et sont alors particulièrement exposés à la pauvreté et à l'exclusion.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en décembre 2016, 138 200 personnes sont éloignées de l'emploi. Elles représentent 22 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C. En 2010, les D3E étaient 88 500. En six ans, leur nombre a augmenté de plus de la moitié (+ 56 %). Cette augmentation est supérieure de 16 points à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C.

Face à l'ampleur de cette évolution, alors que certains chômeurs ont un profil qui les expose plus que d'autres, un objectif de Pôle emploi est de faciliter leur insertion professionnelle et d'éviter leur enracinement dans le chômage.

L'âge, premier facteur d'éloignement de l'emploi

L'âge est le premier facteur de risque d'éloignement de l'emploi. En 2016, 38 000 D3E régionaux sont âgés de 55 ans ou plus ([figure 2](#)). Les seniors représentent ainsi 28 % des demandeurs éloignés de l'emploi, alors qu'ils représentent 14 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi et 19 % de la population active des 15-64 ans de la région en 2014. Toutes choses égales par ailleurs ([méthodologie](#)), un senior a quatre fois plus de risque de se retrouver éloigné de l'emploi qu'un demandeur d'emploi de 25 à 34 ans, qui a lui-même deux fois plus de risque qu'un demandeur d'emploi de moins de 25 ans.

L'influence de l'âge est encore plus forte pour les D3E qui n'ont pas travaillé du tout au cours des 15 derniers mois, même en activité réduite. Ainsi, un senior a 6,5 fois plus de risque de n'avoir exercé aucune activité sur la période qu'un demandeur d'emploi âgé de 25 à 34 ans.

Figure 2 – En 2016, la moitié des demandeurs éloignés de l'emploi ont plus de 45 ans Répartition des demandeurs d'emploi en 2010 et 2016 en Auvergne-Rhône-Alpes selon la tranche d'âge

2 En 2016, la moitié des demandeurs éloignés de l'emploi ont plus de 45 ans

Répartition des demandeurs d'emploi fin 2010 et fin 2016 en Auvergne-Rhône-Alpes selon l'âge

	2010			2016		
	Demandeurs éloignés de l'emploi		Ensemble des demandeurs d'emploi	Demandeurs éloignés de l'emploi		Ensemble des demandeurs d'emploi
	Nombre	Part (en %)	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Part (en %)
moins de 25 ans	5 900	6,7	16,8	6 600	4,8	14,0
de 25 à 34 ans	20 300	22,9	29,9	28 000	20,2	28,7
de 35 à 44 ans	24 600	27,8	25,4	30 900	22,4	23,1
de 45 à 54 ans	24 800	28,0	19,6	34 700	25,1	20,3
55 ans et plus	12 900	14,6	8,3	38 000	27,5	13,9
Ensemble	88 500	100,0	100,0	138 200	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, Fichier historique administratif (FHA).

Le handicap et le fait d'avoir été licencié jouent sur l'éloignement de l'emploi

Bien que le statut de travailleur handicapé soit soumis à une réglementation spécifique en matière d'emploi, le handicap reste un frein important à l'embauche. Les personnes en situation de handicap ont deux fois plus de risque que les autres d'être éloignées de l'emploi, toutes choses égales par ailleurs.

Les conditions d'inscription, qui traduisent le parcours du demandeur, jouent également un rôle. Un licenciement pénalise le demandeur, contrairement à une fin de contrat d'intérim à partir de laquelle le demandeur va rebondir plus facilement. Par rapport à un demandeur en fin de contrat à durée déterminée, une personne qui s'inscrit suite à un licenciement économique a 40 % de risque en plus de s'éloigner de l'emploi, alors qu'une autre qui sort d'une période d'intérim a 40 % de risque en moins. De la même façon, le type de contrat a un impact. La recherche d'un temps partiel est défavorable en comparaison d'un temps complet. En revanche, chercher un contrat saisonnier ou un CDD limite le risque de s'éloigner de l'emploi (respectivement de 2 et 1,3 fois moins de risque) par rapport à la recherche d'un CDI.

Des facteurs plus ou moins influents selon l'âge

Quel que soit l'âge de la personne, être un travailleur handicapé, rechercher un emploi à temps partiel ou encore s'être inscrit à la suite d'un licenciement augmentent le risque d'éloignement de l'emploi. En revanche, certains facteurs jouent un rôle à certains âges plus qu'à d'autres. Ainsi, l'absence de mobilité et surtout le niveau de formation jouent plus fortement chez les plus jeunes. Par rapport à un demandeur de niveau CAP ou BEP, un jeune de moins de 25 ans aura par exemple quatre fois moins de risque d'être D3E s'il possède un niveau Bac + 3. Cette différence de niveau de formation n'influe pratiquement plus après 45 ans. Par ailleurs, les hommes sont plus pénalisés que les femmes après 45 ans surtout. Enfin, quand on recherche un emploi dans certains métiers (banque, assurances et immobilier, commerce, support à l'entreprise ou industrie), le risque s'avère amplifié pour les plus âgés.

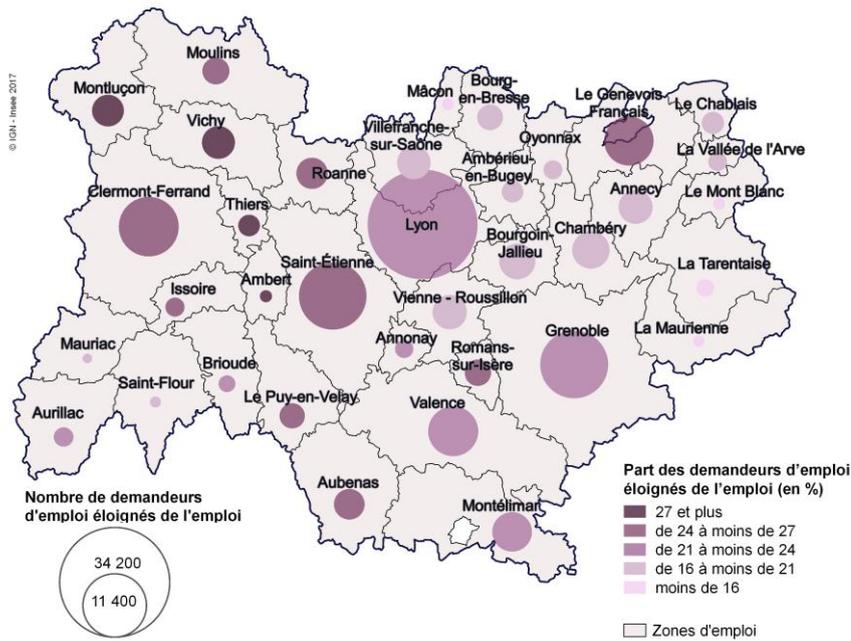
Les zones d'emploi sont touchées de manière inégale par l'éloignement de l'emploi

Les demandeurs éloignés de l'emploi ne sont pas présents dans les mêmes proportions au sein des différentes zones d'emploi de la région ([figure 1](#)). Dans celle de Montluçon, un demandeur d'emploi sur trois est éloigné de l'emploi contre un sur dix dans la zone du Mont-Blanc. Au niveau régional, 39 % des D3E ont exercé une activité réduite (nécessairement de moins de 3 mois) au cours des 15 derniers mois. Ce n'est par exemple le cas que d'un tiers des D3E dans les zones d'emploi du Puy-en-Velay, de Montluçon, de Vichy ou encore d'Ambert, quand c'est la moitié dans celle du Mont-Blanc. Globalement, les zones les plus touchées par l'éloignement de l'emploi sont aussi celles où l'exercice d'une activité réduite est la plus faible.

Au sein des zones d'emploi, les niveaux de chômage et d'éloignement de l'emploi s'expliquent par la conjoncture économique, localement plus ou moins bien orientée, et par l'attractivité résidentielle qui facilite l'adéquation des emplois proposés à la population active. Une conjoncture

qui se dégrade provoque d'abord la hausse du chômage, puis dans un deuxième temps l'éloignement de l'emploi si la situation économique difficile perdure.

Figure 1 – Davantage d'éloignement de l'emploi au nord-ouest et au sud de la région Nombre et part des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi dans l'ensemble des demandeurs d'emploi au 31/12/2016



- Source : Pôle emploi, Fichier historique administratif (FHA).

Au contexte économique local se mêlent les difficultés particulières des chômeurs, liées à leurs caractéristiques et à leur trajectoire professionnelle. Dans certaines zones d'emploi, les demandeurs d'emploi âgés ou ceux qui se sont inscrits à la suite d'un licenciement économique sont plus nombreux qu'ailleurs. Dans d'autres zones d'emploi, ceux qui ont déjà effectué des missions d'intérim ou qui cherchent un emploi saisonnier sont surreprésentés. Ces facteurs vont soit défavoriser, soit faciliter un retour rapide à l'emploi, et donc influencer sur la part des D3E parmi les demandeurs d'emploi.

Bien qu'en général les zones d'emploi où le taux de chômage est élevé sont aussi celles où la part des D3E est importante, celle-ci peut varier du simple au double sur certaines zones d'emploi ayant des taux de chômage proches. C'est le cas par exemple des zones de la Tarentaise et d'Ambert, qui affichent respectivement une part de D3E de 12 % et 29 %.

Des zones d'emploi où l'éloignement de l'emploi reste limité

Parmi les 14 zones d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont un taux de chômage inférieur ou égal à 8 % (

3 Chômage élevé et éloignement de l'emploi vont souvent de pair

Part des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi dans l'ensemble des demandeurs d'emploi au 31/12/2016 et taux de chômage au 4^e trimestre 2016

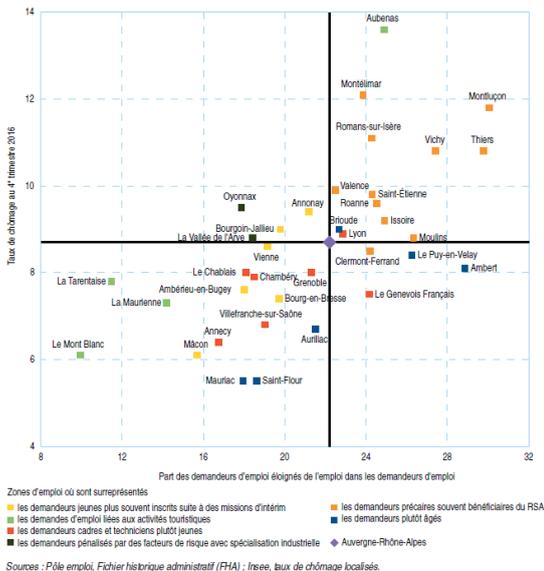


figure 3), toutes bénéficient d'une part de D3E inférieure à la moyenne régionale (22 %), à l'exception du Genevois français. Trois de ces zones combinent des facteurs favorisant le retour à l'emploi. La Tarentaise, la Maurienne et le Mont Blanc comptent de nombreuses demandes d'emploi dans les activités touristiques. Les contrats saisonniers proposés limitent l'éloignement de l'emploi dans les zones alpines. Dans la Maurienne, le nombre de demandeurs d'emploi ainsi que celui des D3E augmente fortement entre 2010 et 2016, mais la zone conserve une faible part de D3E (14 %).

Deux autres zones d'emploi, Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey, se distinguent par une surreprésentation des jeunes et des fins de mission d'intérim, caractéristiques qui favorisent le retour à l'emploi. L'augmentation de la part des D3E y a été plutôt faible entre 2010

et 2016. Le chômage reste modéré, même s'il a progressé à Bourg-en-Bresse, où la hausse de l'emploi n'a pas suivi l'augmentation de la population active.

Six zones d'emploi se caractérisent par un nombre important de demandeurs d'emploi cadres et techniciens, plutôt jeunes. Elles sont centrées sur de grandes agglomérations (Grenoble, Villefranche-sur-Saône, Chambéry, Annecy) ou à proximité (Genevois français et Chablais, proches de Genève). Ces zones présentent une situation plutôt favorable vis-à-vis de l'emploi qui permet de contenir l'éloignement de l'emploi. La perte des emplois dans l'industrie est compensée par des gains dans les services. Grenoble, mais aussi Chambéry et Annecy, constituent des pôles d'emploi importants. Les zones du Chablais, de Villefranche-sur-Saône et du Genevois français bénéficient de la proximité des pôles de Lyon ou de Genève, dans lesquels un grand nombre de leurs résidents vont travailler. Mais, au sein de ces zones, des facteurs d'éloignement restent présents. Grenoble compte une part importante de demandeurs précaires avec des droits ouverts au RSA. Dans le Genevois français, comme dans le Chablais ou la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône, de nombreux demandeurs se sont inscrits suite à un licenciement. Le Genevois français connaît une croissance démographique forte et reste très lié à la conjoncture suisse qui ralentit. Le poids des cadres et des techniciens y est élevé parmi les D3E.

Enfin, trois zones de la partie sud de l'Auvergne (Aurillac, Mauriac, Saint-Flour) se ressemblent par leur forte proportion de demandeurs plutôt âgés (45 ans et plus) et de nombreuses recherches d'emploi à temps partiel. Ces zones bénéficient pourtant de taux de chômage parmi les plus bas de la région, en lien avec la diminution de leur population active, mais la structure plutôt âgée des chômeurs influe sur l'éloignement de l'emploi.

Les zones à chômage modéré présentent une grande disparité d'éloignement de l'emploi

Au sein des 15 zones d'emploi qui ont un taux de chômage intermédiaire, entre 8 % et 10 %, le taux d'éloignement de l'emploi est particulièrement dispersé.

Les zones d'emploi d'Oyonnax et de la Vallée de l'Arve perdent des emplois, notamment dans l'industrie, mais la diminution de la population ou l'augmentation des « navetteurs » qui travaillent à l'extérieur de la zone y limitent la progression du chômage. Ces zones sont désavantagées par un taux élevé de demandeurs d'emploi qui sont des ouvriers non qualifiés ou des personnes peu mobiles géographiquement. En revanche, la demande d'emploi reste en adéquation avec la spécialisation industrielle de ces zones où l'intérim est développé. Ces zones présentent un éloignement vis-à-vis de l'emploi limité. La Vallée de l'Arve compte même en 2016 une proportion moins élevée de D3E qu'en 2010.

Dans la zone d'emploi de Lyon, cadres et techniciens sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi, mais également les demandeurs précaires avec des droits ouverts au RSA ainsi que des jeunes peu ou pas diplômés. Taux de chômage et part des D3E y sont dans la moyenne régionale.

Trois zones d'emploi situées au sud de Lyon (Bourgoin-Jallieu, Vienne et Annonay) bénéficient d'un éloignement de l'emploi en dessous de la moyenne régionale. Elles font partie des zones où les jeunes et les fins de mission d'intérim sont surreprésentés. Dans les zones de Vienne et de Bourgoin-Jallieu, l'augmentation de la part des D3E a été plutôt modérée entre 2010 et 2016. À Annonay, zone industrielle qui a davantage subi la crise, le manque de dynamisme du marché du travail sur la période récente a quelque peu détérioré l'insertion dans l'emploi. Le déclin de l'industrie a particulièrement touché les ouvriers seniors qui ont perdu leur emploi et n'ont souvent pu en trouver un autre faute de qualification suffisante.

Six zones d'emploi cumulent une surreprésentation parmi les chômeurs de plusieurs des facteurs qui favorisent l'éloignement de l'emploi (seniors, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi non qualifiés). Ces zones d'emploi sont situées à l'ouest de la région (Clermont-Ferrand, Issoire) et dans une diagonale du nord de la partie auvergnate jusqu'à la Drôme (Moulins, Roanne, Saint-Étienne, Valence). Les D3E y sont plus nombreux qu'en moyenne régionale, entre 23 % et 26 % des demandeurs d'emploi. Dans la zone de Clermont-Ferrand, qui compte moins de demandeurs âgés et plus de techniciens et cadres, l'éloignement de l'emploi a moins augmenté entre 2010 et 2016 que dans les cinq autres zones.

Trois zones au sud de l'Auvergne (Brioude, Le Puy-en-Velay et Ambert) font partie des territoires où les demandeurs d'emploi sont plus âgés que la moyenne. De plus, au Puy-en-Velay et à Brioude, les travailleurs handicapés sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi. Dans la zone d'Ambert, l'emploi industriel progresse, mais le profil des actifs n'est pas toujours en adéquation avec les emplois qui sont plutôt qualifiés. De nombreux cadres viennent ainsi de l'extérieur de la zone pour y travailler. Dans cette zone d'emploi, la part des D3E s'élève à 29 % alors que le taux de chômage est plutôt bas (8 %).

Des zones d'emploi qui cumulent chômage élevé et éloignement de l'emploi

Enfin, six zones d'emploi ont un taux de chômage qui dépasse 10 % et un éloignement de l'emploi plus élevé que la moyenne, entre 24 % et 30 %.

Cinq d'entre elles font partie des zones d'emploi qui cumulent les facteurs d'éloignement de l'emploi (Montluçon, Thiers, Vichy, Romans-sur-Isère et Montélimar). Néanmoins, Romans-sur-Isère et Montélimar se distinguent des trois autres par un éloignement de l'emploi moins marqué. La part des seniors parmi les chômeurs y est plus réduite. Ce sont des zones d'emploi centrées sur des villes attractives, où la population active a augmenté plus fortement que l'emploi sur la période récente, ce qui contribue à une hausse du taux de chômage.

Enfin, la zone d'emploi d'Aubenas dispose de caractéristiques liées au tourisme qui devraient jouer favorablement contre l'éloignement de l'emploi. Mais, bien que l'emploi augmente, la forte croissance démographique aggrave le phénomène du chômage pour tous les âges, particulièrement chez les jeunes actifs qui peinent à s'insérer dans l'emploi. Le tourisme estival n'influe pas suffisamment sur l'éloignement de l'emploi au sein d'une économie tournée vers les services à la personne, en lien avec une structure de population plutôt âgée.

Encadré

L'analyse du risque d'être D3E « toutes choses égales par ailleurs »

De nombreux déterminants influencent le risque de devenir D3E. Un modèle logit a été élaboré afin d'identifier les facteurs les plus déterminants par un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs », neutralisant les effets de structure.

Les variables retenues dans cette étude comme facteur structurel du risque d'éloignement de l'emploi sont : le sexe, l'âge et la mobilité du demandeur d'emploi, l'état matrimonial et le nombre d'enfants, le niveau et le secteur de formation, le diplôme obtenu, la nationalité, la qualification et le domaine professionnel de l'emploi recherché, l'expérience dans le métier recherché, le type de contrat et le temps de travail souhaité, le motif d'inscription, le fait de bénéficier ou non de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

La typologie :

Dans un premier temps, une analyse en composantes principales (ACP) a été menée sur 17 variables caractérisant la demande d'emploi dans chacune des zones d'emploi. Les variables retenues ont toutes une influence sur l'éloignement de l'emploi (part des demandeurs d'emploi : de

moins de 25 ans, de plus de 55 ans, cadres, non qualifiés, recherchant un contrat saisonnier, à temps partiel, inscrits suite à une période d'intérim ou un licenciement...). À partir de ces résultats, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de regrouper les zones d'emploi en 6 classes. Dans chaque classe, les zones comportent ainsi une demande d'emploi proche sur certains critères d'éloignement de l'emploi.

Figure 4 – Typologie

Zones d'emploi de la classe		Modalités surreprésentées
Jaune	Ambérieu-en-Bugey, Bourg-en-Bresse, Annonay, Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon	Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et inscriptions suite à intérim
Vert	Aubenas, La Tarentaise, La Maurienne et Le Mont Blanc	Recherche de contrat saisonnier et CDD, et recherche dans l'hôtellerie-restauration
Rouge	Grenoble, Villefranche-sur-Saône, Lyon, Chambéry, Annecy, Le Genevois Français et Le Chablais	Cadres et techniciens et demandeurs d'emploi de 25 à 44 ans
Violet	Oyonnax et la Vallée de l'Arve	Ouvriers, inscriptions suite à intérim, absence de mobilité et recherche dans l'industrie
Orange	Saint-Étienne, Montélimar, Romans-sur-Isère, Valence, Roanne, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Issoire et Thiers	Demandeurs d'emploi non qualifiés, de 55 ans et plus, avec droits ouverts au RSA et/ou obligation d'emploi
Bleu	Aurillac, Mauriac, Saint-Flour, Brioude, Le Puy-en-Velay et Ambert	Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, recherche de temps partiel

Les élections de 2017: un vote disruptif

- [Olivier Galland](#) 12 décembre 2017



Le Vote disruptif^[1] tel est le titre bien choisi d'un nouvel opus des *Chroniques électorales* publiées à l'issue de chaque élection importante, sous l'égide, depuis plusieurs années, de Pascal Perrineau et avec le concours d'une vingtaine de chercheurs de science politique et de spécialistes des sondages^[2].

L'ouvrage (de plus de 400 pages avec les annexes) offre un bilan très complet des élections présidentielles et législatives, de l'ensemble du processus électoral – en partant du choix des candidats, jusqu'à la campagne elle-même, l'analyse des résultats électoraux et de l'après-élection – et surtout en ouvrant de nombreuses pistes d'interprétation, sociologiques et politologiques. Le tout est écrit dans un style clair et alerte qui ne découragera pas le lecteur non spécialiste. L'intérêt de la lecture est évidemment renforcé par le fait que cette chronique électorale de 2017 est pleine de rebondissements et de surprises et qu'elle a déjoué tous les pronostics. La qualité de l'ouvrage est que, sans renoncer à raconter cette histoire faite d'hommes, de choix individuels, d'événements imprévus qui l'impactent profondément, il parvient à en dégager des enseignements généraux.

Dans ce court compte rendu on ne peut évidemment rendre justice à tous les contributeurs, ni à tous les thèmes qui sont abordés. Retenons en trois : la dynamique du vote Macron, le partage des votes populaires et l'impasse de Marine Le Pen.

La dynamique du vote Macron

Comme le montre très bien Sylvie Strudel, dans le chapitre qu'elle lui consacre, Emmanuel Macron a profité de circonstances exceptionnelles, d'un alignement des planètes favorable, qui lui ont ouvert des opportunités...qu'il a su saisir. La double primaire, de droite et de gauche, a dégagé, en sélectionnant « la gauche maximaliste de Hamon et la droite radicale de Fillon », un très vaste espace central, au centre-droit et au centre-gauche, qu'Emmanuel Macron a pu occuper avec son « ni gauche, ni droite » ou « et de gauche et de droite ».

Pour autant, le vote Macron n'est pas un vote de franche adhésion, 53% de ceux qui déclarent une intention de vote au premier tour en sa faveur le choisissent non pas parce qu'il correspond totalement à leurs idées, mais parce qu'il a le plus de chances d'être élu au second tour. Le caractère partiellement « par défaut » du choix en faveur du candidat d'En Marche ! s'est fortement renforcé au second tour de la présidentielle. Comme le montre Jérôme Jaffré dans la comparaison instructive qu'il mène avec le seul précédent ayant propulsé, en 2002, au second tour de l'élection un candidat FN, l'abstention en 2017 et surtout les votes blancs et nuls atteignent un niveau inédit : ces derniers (les votes blancs et nuls) gagnent plus de 3 millions de suffrages et établissent, avec 11,5% des votants, un record historique.

A l'arrière-plan, la question politique qui se pose est celle qu'aborde Gérard Grunberg dans son chapitre sur « le sombre avenir de la gauche » : l'élection d'Emmanuel Macron est-elle la manifestation de l'affaiblissement définitif du clivage gauche-droite ? C'est bien sûr, de manière très claire, sur ce registre qu'a joué le candidat. A-t-il trouvé véritablement un écho dans l'électorat (ce dont pourrait faire douter les chiffres sur les votes blancs et nuls rappelés plus haut) ? A-t-il converti les électeurs ou a-t-il profité plutôt de l'effondrement de ses rivaux de droite (sur fond des affaires) et de gauche (sur fond de profondes dissensions idéologiques) ? L'élection d'Emmanuel Macron n'est-elle au fond qu'une élection par défaut ou annonce-t-elle une recomposition politique majeure ? Le critère pour en juger serait, d'après Gérard Grunberg, d'apprécier à quel point elle équivaut à une adhésion

simultanée au libéralisme économique (de droite) et au libéralisme culturel (de gauche), ce qui semble bien en effet caractériser une grande partie de l'électorat macroniste. 83% des sympathisants d'En marche ! trouvent ainsi que « l'homosexualité est une manière acceptable de vivre sa sexualité » (71% pour l'ensemble) et 78% sont d'accord avec l'idée que « pour faire face aux difficultés économiques, l'Etat doit faire confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté » (58% pour l'ensemble)[3]. Les sympathisants d'En marche ! sont également très pro-européens (et partisans d'une « société ouverte », s'opposant à ceux d'une « société fermée ») : 86% des sympathisants d'En marche ! éprouveraient « de grands regrets » si on annonçait demain que l'Union européenne est abandonnée (53% pour l'ensemble).

Néanmoins, cette conversion au « et droite, et gauche » semble très spécifique aux sympathisants d'En marche !. Les partis de gouvernement de droite et de gauche se sont effondrés lors de cette élection chamboule-tout, mais leurs électeurs n'ont pas totalement disparu et conservent des opinions relativement tranchées selon une ligne de partage qui reste en grande partie indexée sur le clivage droite-gauche (moins sans doute sur le libéralisme culturel que sur le libéralisme économique). Par exemple, seuls 24% des sympathisants de la France insoumise pensent qu'il faut faire confiance aux entreprises pour faire face aux difficultés économiques, contre 83% des sympathisants LR. Le clivage gauche-droite concernant l'immigration est également très fort (29% des sympathisants FI disent qu'il y a trop d'immigrés en France, contre les trois-quarts des sympathisants LR). Dans une large mesure d'ailleurs, la position « centriste » et centrale d'En marche ! a polarisé les clivages idéologiques à sa droite et à sa gauche.

Le partage des votes populaires

Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen sont en concurrence pour attirer le vote populaire, concurrence qui a tourné à l'avantage de la candidate FN, même si, comme le remarque Bruno Cautrès dans le chapitre qu'il consacre au vote Mélenchon, « la capacité du candidat de la France insoumise à couvrir ce spectre idéologique est l'une de ses réussites de 2017 ». Néanmoins, dans la chasse aux voix populaires il est assez largement distancé : 25% des ouvriers spécialisés du secteur privé se sont portés sur lui au premier tour, contre 35,5% pour la candidate du FN. Bruno Cautrès remarque également que l'analyse écologique du vote Mélenchon montre qu'il est lié négativement (au niveau départemental) au % d'ouvriers et qu'il n'est pas lié significativement au taux de pauvreté. A l'inverse, c'est la force du vote Le Pen que de s'être implanté massivement et encore renforcé à l'occasion de cette élection dans « les terres de la périphérie délaissée et des vieux bastions industriels à l'abandon » (Pascal Perrineau, Marine Le Pen au premier tour).

On a pu avoir le sentiment, durant les débats électoraux qu'effectivement, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon chassaient sur les mêmes terres et mettaient en avant des thèmes assez proches : sentiments anti-européens, adhésion à une forme de protectionnisme, défense du peuple contre les élites, appel au sentiment national, et même dans une certaine mesure dans les propos sur l'immigration ou les réfugiés[4].

Pourtant, un tableau passionnant de l'ouvrage (tableau 5, page 267, sur les enjeux déterminants du vote en fonction du choix du premier tour), montre à quel point les électors de Jean-Luc Mélenchon et de Marine Le Pen sont idéologiquement clivés. Bruno Cautrès notait dans le chapitre déjà évoqué qu'on retrouvait dans le vote Mélenchon la géographie des belles heures du vote communiste. On y retrouve également ses thèmes traditionnels : prioritairement, la défense du pouvoir d'achat et des services publics, alors qu'à l'inverse l'adhésion est très faible sur des thèmes comme la lutte contre la délinquance et la lutte contre l'immigration clandestine, thèmes de prédilection des électeurs de Marine Le Pen.

L'impression d'une relative convergence idéologique entre l'extrême droite et la gauche radicale est donc trompeuse. Même sur les sentiments anti-européens les deux électors sont très éloignés (48% des sympathisants FI éprouveraient de grands regrets en cas d'abandon de l'UE, contre 9% des sympathisants FN). La radicalité de leurs leaders respectifs, leur volonté commune de casser la mécanique de l'alternance droite-gauche classique, leur discours anti-élite les rapproche, mais les axes idéologiques de leurs clientèles électorales respectives restent orthogonaux. Il resterait à mieux comprendre ce qui sépare vraiment sociologiquement ces deux France populaires et rebelles.

L'impasse de Marine Le Pen

Au-delà des péripéties de la campagne, des effets d'un débat de second tour raté, Pascal Perrineau montre bien que la polarisation idéologique des propositions du Front National autour des questions de sécurité et surtout d'immigration, limite drastiquement sa capacité à élargir sa base électorale. C'est certainement le parti qui répond le mieux aux préoccupations de ses électeurs, il suscite un « vote de proximité », mais ces préoccupations sont si spécifiques à cet électorat qu'elles constituent un frein pour l'élargir à d'autres catégories. La rupture avec Florian Philippot qui promouvait l'idée d'étendre la gamme idéologique du parti au-delà des thèmes identitaires, pourrait affaiblir encore sa capacité d'attraction au-delà du noyau dur de ses sympathisants.

Cet ouvrage très riche comprend bien d'autres contributions passionnantes dont nous ne pouvons rendre compte ici, notamment sur la communication politique (la présidentielle vue par les JT, l'usage des réseaux socio-numériques, l'analyse textuelle des mots utilisés par les candidats). Il comporte également des annexes très riches sur les résultats des élections par départements, sous forme de tableaux et de cartes.

[1] La « disruption » est un terme issu du monde des affaires et du marketing et désigne une stratégie d'innovation et de rupture qui fonctionne comme un processus de destruction créatrice.

[2] *Le Vote disruptif. Les élections présidentielle et législatives de 2017*, sous la direction de Pascal Perrineau, Presses de Sciences Po, 2017

[3] Cevipof, L'enquête électorale française : comprendre 2017, vague 15, juin 2017, www.enef.fr

[4] Gérard Grunberg rappelle dans son chapitre les propos ambigus qu'a tenu

ASSURANCE CHÔMAGE : LE DIALOGUE SOCIAL EST UNE FORCE POUR UN SYSTÈME PLUS EFFICACE ET PLUS JUSTE 18/12/2017 7' [Jean Grosset](#), Vanessa Jereb, Pierre Romain, Claude Valey

Alors que les discussions viennent de débiter avec les partenaires sociaux concernant la réforme de l'assurance chômage, l'Observatoire du dialogue social de la Fondation analyse l'effet positif que peut avoir le dialogue social pour penser un système plus efficace et plus juste.

À l'été 2016, alors que les négociations sur l'assurance chômage, engagées en début d'année, n'avaient toujours pas abouti à un accord, le gouvernement aurait pu prendre la main et définir par décret de nouvelles règles d'indemnisation, mais il a souhaité la laisser aux partenaires sociaux. En pleine campagne présidentielle et en dépit des déclarations de la part de certains candidats visant à remettre en cause la gestion paritaire de l'assurance chômage, les partenaires sociaux sont parvenus à un nouvel accord le 28 mars 2017, signé par sept organisations sur huit et agréé par le gouvernement le 4 mai suivant, quelques jours avant le second tour de l'élection présidentielle.

Ce nouvel épisode de l'histoire de l'assurance chômage illustre encore une fois le sens des responsabilités et la capacité d'une grande majorité des partenaires sociaux pour gérer et adapter le système de l'assurance chômage aux évolutions du marché du travail et aux nouveaux besoins qu'il génère.

I - UNE GESTION PARITAIRE, SOUS LE REGARD DE L'ÉTAT, QUI A PLUTÔT DÉMONTRÉ SON EFFICACITÉ

Les règles actuelles de fonctionnement de l'assurance chômage

En France, depuis sa création en 1958, l'assurance-chômage est gérée paritairement par les partenaires sociaux. Si certains attribuent parfois au général de Gaulle la création de l'assurance chômage, c'est en réalité le fruit d'une démarche engagée strictement paritairement entre le patronat (CNPF), FO, la CFTC d'alors (la CFDT n'existait pas encore) et la CGC, puis appuyée par plusieurs ministres du Travail de la IV^e République (Albert Gazier en particulier). La CGT était restée à l'écart, considérant que l'indemnisation chômage devait s'inscrire dans le régime général de la sécurité sociale. Le choix de l'organisation décentralisée de l'assurance chômage, qui repose sur une structure nationale (l'Unedic) et des structures territoriales (Assedic), a été fait pour permettre aux partenaires sociaux d'avoir aussi un regard opérationnel dans la mise en œuvre des règles d'indemnisation qu'ils définissent et sur les décisions individuelles touchant les demandeurs d'emploi. André Bergeron, qui fut secrétaire général de FO de 1963 à 1989 et co-présida l'Unedic de 1958 à 1990, a participé aux discussions et résumait ainsi l'état d'esprit des partenaires sociaux signataires de l'accord du 31 décembre 1958 : « Nous voulions démontrer que ceux qui avaient créé des institutions par convention collective étaient capables de les gérer »^[1].

Si les règles de fonctionnement ont évolué depuis 1958, même si l'opérateur de l'indemnisation est aujourd'hui un établissement public administratif, Pôle emploi, opérant également pour la mise en œuvre des politiques d'emploi définies par les pouvoirs publics, la gestion de l'assurance chômage repose encore sur les partenaires sociaux :

- ils définissent la réglementation de l'assurance chômage dans le cadre de négociations régulières (tous les deux à quatre ans) dont le rythme a eu tendance à s'accroître ces dernières années. Ils fixent les taux de cotisations pour les employeurs et les salariés pour financer le régime et déterminent les conditions, le niveau et la durée de l'indemnisation ;
- ils contrôlent la mise en œuvre de la réglementation. Si, depuis sa création, c'est Pôle emploi qui gère désormais directement l'indemnisation des demandeurs d'emploi, les partenaires sociaux en contrôlent la mise en œuvre *via* notamment les instances paritaires régionales et territoriales (IPR/IPT). Ces instances veillent à la bonne application des accords d'assurance chômage et vérifient si les règles fixées atteignent bien les objectifs que les partenaires sociaux leur ont assignés. Elles traitent les recours individuels liés au versement des allocations chômage. Elles participent au déploiement territorial des politiques paritaires interprofessionnelles en apportant leur expertise dans la programmation régionale de Pôle emploi, en particulier sur la formation des demandeurs d'emploi. De fait, les instances paritaires en région sont « les yeux et les oreilles » des négociateurs et gestionnaires de l'assurance chômage. Leur proximité avec le terrain donne son agilité à la gestion paritaire, elle permet d'adapter nationalement les règles lorsque c'est nécessaire ;
- ils produisent des études relatives à la mise en œuvre de l'assurance chômage, utiles à la fois pour préparer l'évolution de la réglementation, mais aussi pour mettre à jour régulièrement les prévisions financières d'équilibre du régime ;
- ils sont, par ailleurs, présents dans la gouvernance de Pôle emploi, ce qui leur permet d'avoir aussi cet autre regard sur la mise en œuvre de l'assurance chômage.

Cette gestion paritaire s'exerce sous le contrôle de l'État qui, en donnant son agrément à la convention d'assurance chômage, la rend opposable à toutes les entreprises et tous les actifs entrant dans son champ. L'État peut refuser d'agréer des dispositions qui ne seraient pas conformes à la loi. Cela arrive souvent, mais porte en général sur des dispositions techniques, dans la mesure notamment où les dispositions les plus problématiques ont souvent été identifiées suffisamment en amont pour être ajustées entre la conclusion de l'accord politique d'assurance chômage et la finalisation de la convention technique qui est le seul texte soumis à l'agrément. Mais l'État peut aussi refuser d'agréer la convention pour des raisons d'opportunité, comme il a été amené à le faire en 2000, provoquant de graves tensions entre lui et les partenaires sociaux.

L'Unedic doit produire, chaque année, pour le gouvernement et le Parlement, dans le cadre de la loi des finances publiques, une prévision financière triennale qui peut donner lieu à des recommandations des pouvoirs publics.

Cette intervention de l'État est aussi plus indirecte :

- par la loi, il peut encadrer la négociation. Ainsi, par exemple, la loi du 17 août 2015 intervient pour le nouveau mécanisme de détermination des règles d'indemnisation des artistes et techniciens du spectacle. À la suite de cela, ces règles ont été prévues par un accord en 2016 ;
- par un contrôle, dans le cadre de la procédure d'agrément, de la conformité des règles par rapport aux orientations des politiques de l'emploi ;
- par des recommandations éventuelles qui peuvent résulter de la prévision financière triennale actualisée et communiquée chaque année au Parlement et au gouvernement ;
- par des prises de position publiques pas toujours bien coordonnées entre les ministres, chacun étant tenté de jouer sa propre participation : le ministre des Finances insistant sur l'importance des économies à réaliser, le ministre de la Culture sur la nécessité de préserver les annexes 8 et 10 et le ministre de l'Emploi sur l'importance qu'il attache à ce qu'un accord puisse être trouvé ;
- par des interventions plus discrètes, souvent dans la dernière ligne droite de la négociation, qui permettent aux positions de converger quand un accord est proche, mais qu'un ou deux ultimes sujets nécessitent un effort de tel ou tel.

Cependant, des prises de position publiques de l'État pendant les négociations peuvent avoir parfois un effet contreproductif et durcir les positions des acteurs. Ce fut par exemple le cas au printemps 2016 où, en plein débat sur la loi travail, l'annonce par le Premier ministre de la perspective de voir inscrite dans la loi l'obligation pour les partenaires sociaux de moduler les cotisations d'assurance chômage a eu un impact très négatif sur la négociation, en servant de prétexte au patronat pour durcir encore davantage sa position sur ce sujet.

Quel bilan faire du système actuel ?

Il serait très ambitieux de prétendre en quelques lignes faire un bilan de la gestion paritaire de l'assurance chômage. Il est incontestable que les partenaires sociaux ont su faire évoluer ce système :

- conçu au départ pour répondre à un chômage frictionnel très faible avec un taux de cotisation de 1 % réparti entre les entreprises, pour 80 %, et les salariés, pour 20 %, il est devenu un outil de sécurisation financière pour plusieurs millions de demandeurs d'emploi indemnisés, mais également un levier supplémentaire, aux côtés de l'État, pour les politiques de lutte contre le chômage ;

- ils ont su faire évoluer la réglementation pour mieux prendre en compte les évolutions du marché du travail (création d'annexes spécifiques pour certains publics, activité réduite, mise en place de mécanismes de préretraites publiques pour accompagner les outils de l'État au moment des grandes restructurations industrielles, développement d'outils plus actifs autour des formations réglementées et de certaines aides à l'emploi) ;
- ils ont su orienter le système vers une individualisation des mesures d'accompagnement dans le contexte d'intensification du chômage de masse. Malgré la complexité des règles qui reflètent la complexité du marché du travail, les partenaires sociaux sont parvenus à les simplifier pour les rendre plus lisibles : un jour travaillé = un jour indemnisé.

Cette réactivité est telle qu'elle a conduit à une multiplication des outils d'intervention des partenaires sociaux en matière de lutte contre le chômage. Ce qui a rendu nécessaire une rationalisation du paysage, au moment de la création de Pôle emploi, dans la mesure où coexistaient, sur bien des sujets, des outils financés par l'Unedic pour des demandeurs d'emploi indemnisés et des outils financés par l'État pour les autres demandeurs d'emploi... Ce qui ne contribuait pas à la lisibilité du système et posait parfois des questions de coordination difficiles à résoudre. Le régime d'assurance chômage français est aujourd'hui l'un des plus protecteurs d'Europe. Cet objectif de protection lui a été assigné lors de sa création et a produit ses effets positifs. Au moment de la crise en 2008-2010, tout le monde s'est félicité du niveau de protection assuré par notre système, apportant à la fois une garantie pour les personnes et un soutien efficace de notre économie et de nos entreprises. À défaut d'une assurance chômage de bon niveau, les demandeurs d'emploi seraient acculés à accepter n'importe quel emploi, sans discernement des compétences, avec un effet contreproductif en termes de bonne adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences disponibles sur le marché du travail.

La principale difficulté aujourd'hui posée à l'Unedic est sa situation financière, avec un déficit structurel de 1,5 milliard d'euros en 2017. Ce qui pèse sur l'avenir de l'assurance chômage et a justifié les mesures d'économies prises par les conventions de 2014 et 2017. Malgré ces efforts, l'endettement continue à s'accroître depuis plusieurs années et atteindra 33,8 milliards d'euros en 2017, soit près d'une année de cotisations. Une hausse des taux d'intérêt pèserait sur la dette car elle est financée par emprunt sur les marchés et donc soumise aux évolutions des taux. Même si les dernières prévisions budgétaires du ministère des Finances montrent qu'un retour à l'équilibre à l'horizon 2020 est possible^[2], la situation reste incertaine.

Comment en est-on arrivé là ? Contrairement à ce que certains sous-entendent parfois, les gestionnaires de l'assurance chômage ont agi de manière responsable tout au long de l'histoire de l'assurance chômage, s'appuyant sur le caractère cyclique de l'économie pour lisser le solde financier de l'assurance chômage, en veillant notamment à constituer des excédents dans les périodes de reprise de l'emploi.

Malheureusement, depuis la crise de 2008, le cycle économique peine à se retourner. En outre, de 2006 à 2008, sous la pression du patronat, décision a été prise de baisser le taux de cotisation, alors que l'emploi allait mieux, plutôt que de constituer des excédents selon la logique habituelle d'alternance conjoncturelle. Cette décision de 2006 pèse encore aujourd'hui sur l'équilibre financier de l'Unedic. Mais sous cette réserve, contrairement au gouvernement qui n'a pas voté de budget à l'équilibre depuis plus de quarante ans, l'Unedic a en général réussi à tendre à l'équilibre, alors même :

- qu'elle est soumise à un double effet ciseau : en cas de hausse du chômage, elle subit à la fois une baisse de ses recettes (compte tenu de la baisse de l'emploi salarié) et une hausse des dépenses (du fait de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre de jours indemnisés) ;
- qu'elle finance de manière très significative Pôle emploi, la loi lui imposant de lui verser 10 % de ses recettes, ce qui peut servir de variable d'ajustement quand l'État décide de réduire sa contribution ;
- qu'elle assume des dépenses pour lesquelles elle n'a qu'une marge très limitée (par exemple en matière d'indemnisation chômage des travailleurs frontaliers).

Le processus décisionnel en matière d'assurance chômage, reposant très largement sur des mécanismes de négociation, est particulièrement long et complexe. Il fait souvent dire à ses négociateurs qu'ils sont en permanence en négociation. Il a parfois tendance à accroître la complexité de la réglementation, non seulement pour saisir la complexité croissante du marché du travail, mais aussi parce qu'il faut construire, dans la négociation, des compromis par nature subtils et souvent plus implicites qu'explicites.

Améliorer ce processus décisionnel passe sans doute par quelques ajustements, même si la grande force de ce processus est d'être le résultat d'une négociation, ce qui en renforce la légitimité, mais également la robustesse compte tenu de la complexité du sujet et de la difficulté à anticiper les conséquences de telle ou telle évolution.

II - UNE NÉCESSAIRE ARTICULATION ÉTAT/PARTENAIRES SOCIAUX FONDÉE SUR LA SUBSIDIARITÉ

Le modèle issu de l'accord du 31 décembre 1958 a déjà fait l'objet d'évolutions. Nous pensons notamment à la mise en place, à côté du régime d'assurance chômage, d'un régime de solidarité pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage autour de l'allocation spécifique de solidarité, mais aussi au RMI, devenu RSA, qui ne vise pas à indemniser les personnes à la recherche d'un emploi mais permet aux individus d'être maintenus socialement dans la collectivité nationale. La mise en place de Pôle emploi, par la loi du 13 février 2008, a profondément transformé l'organisation du service public de l'emploi et de l'assurance chômage en fusionnant le réseau territorial de cette dernière avec l'ANPE.

Aujourd'hui, au moment où les modalités de financement de l'assurance chômage évoluent (basculement des 2,4 points des cotisations salariés à l'assurance chômage vers 1,7 point de CSG, perspectives de mise en place d'un bonus-malus), il n'est pas illégitime que la question des évolutions à apporter à la gouvernance de l'assurance chômage puisse se poser. Cependant, nous ne pensons pas qu'il soit pertinent de remettre en cause la nature assurantielle de notre régime, ni les grandes lignes de la gouvernance actuelle de l'assurance chômage, avec d'un côté le régime de solidarité et de l'autre l'assurance chômage.

La nature contributive de notre régime d'assurance chômage permet d'assurer un bon niveau de protection pour les personnes ayant travaillé et c'est un levier économique et social très positif en période de crise. Le fait de verser un revenu de remplacement proportionnel au salaire perdu ne crée pas de trop forte rupture financière dans la situation des individus, qui peuvent encore se projeter professionnellement.

L'existence à côté de l'assurance chômage d'un régime de solidarité permet d'assurer un revenu de solidarité minimum aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance ou ne les ayant pas acquis. La question de l'articulation de ce régime de solidarité avec celui des autres minimas sociaux (notamment le RSA) peut se poser, mais compte tenu des différences qui existent aujourd'hui dans les conditions d'éligibilité à ces dispositifs et dans les règles de fonctionnement, une fusion pure et simple de ces dispositifs n'est pas envisageable à court terme, alors que la crise produit encore ses effets. Elle aurait un impact désastreux sur la situation financière de certains foyers très pauvres. Par contre, à moyen et long terme, les travaux engagés de rapprochement de ces minimas sociaux doivent se poursuivre, autour des propositions formulées par Christophe Sirugue^[3] ou par le Conseil économique, social et environnemental^[4].

La gouvernance de l'assurance chômage ne doit pas s'orienter vers un système à la seule main de l'État

D'abord, rien ne garantit que l'État gèrerait le système plus efficacement que les partenaires sociaux. Ensuite, quand on compare la situation financière de l'État et celle de l'Unedic, on observe notamment l'incapacité de l'État à exécuter un budget à l'équilibre depuis plus de quarante ans. Cela devrait inciter à plus de modestie de la part de tous ceux qui critiquent la gestion paritaire.

Par ailleurs, il n'y a pas d'évidence en matière de fixation des règles d'indemnisation du chômage. Si le gouvernement, à l'été 2016, devant l'échec des partenaires sociaux à conclure un nouvel accord, a privilégié la prolongation des règles antérieures, ce n'est pas uniquement par prudence politique. C'est aussi parce qu'il est très difficile pour le gouvernement seul de décider du niveau pertinent de prélèvement contributifs et d'allocations chômage. Le vrai intérêt du système actuel, c'est la négociation qui permet l'équilibre des dispositions arrêtées et leur robustesse.

Méfions-nous également d'un tripartisme rénové pour la gouvernance de l'assurance chômage. L'expérience qu'on en a dans des organismes de sécurité sociale ou à Pôle emploi montrent que l'État sait habilement jouer des faiblesses ou des divisions entre les partenaires sociaux, pour imposer son point de vue. On annonce l'émergence d'un tripartisme rénové et on se retrouve le plus souvent avec un tripartisme de façade où seul l'État décide.

Repréciser la place de l'État dans la gouvernance actuelle de l'assurance chômage, tout en consolidant la gestion paritaire de celle-ci, qui est un gage de légitimité et un élément de robustesse de la réglementation issue des accords, c'est notre conviction. Nous plaçons donc pour une gouvernance fondée sur les principes de responsabilité et de subsidiarité.

L'État a évidemment sa place dans la gestion de l'assurance chômage. Il est le garant du droit à l'emploi prévu par la Constitution française et de la cohésion sociale nationale. Il est responsable de la politique de l'emploi et, par ailleurs, doit veiller aux grands équilibres des finances publiques. Mais les partenaires sociaux doivent conserver au nom du principe de subsidiarité une autonomie dans la définition des règles d'indemnisation. Dans ce contexte, nous plaçons pour une réforme qui consolide le rôle des partenaires sociaux dans la définition des règles de l'assurance chômage, tout en confortant le rôle de garant de l'État.

Une conférence pour l'emploi, biennale ou triennale, réunissant l'État et les partenaires sociaux et associant les autres acteurs concernés, pourrait être le support de la concertation. Elle aurait pour but d'échanger sur les évolutions du marché du travail et des besoins de sécurisation des parcours professionnels et de fixer des objectifs communs au régime de solidarité et au régime assurantiel.

Les négociations s'engageraient ainsi dans un cadre défini en amont qui conditionnerait l'agrément de l'accord conclu par les partenaires sociaux (avec bien sûr l'exigence maintenue que les dispositions de l'accord respectent les dispositions législatives en vigueur). Un comité d'expert pourrait être mis en place pour objectiver notamment le respect de la trajectoire financière, permettant ainsi de dépassionner un sujet qui a donné lieu, ces dernières années, à polémique entre partenaires sociaux. Cette nouvelle gouvernance multipartite permettrait de mieux articuler les politiques publiques et paritaires sur l'emploi, de lutte contre le chômage et pour l'insertion, en fixant un cadre global sur les enjeux et les orientations pour l'indemnisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Notre société vit un moment charnière de son histoire. L'actualité questionne la qualité de la démocratie et l'équilibre qu'elle suppose entre la puissance publique, la société civile et les corps intermédiaires. Alors que les forces centrifuges n'ont jamais été aussi fortes et que nous avons du mal à identifier les leviers à actionner pour reconstruire la cohésion de notre société, les partenaires sociaux et, de manière générale, la société civile et les corps intermédiaires sont un appui pour les nécessaires transformations de notre pays et de notre économie. Certains s'obstinent à penser que les partenaires sociaux seraient un obstacle à ces transformations. Nous avons la conviction, au contraire, que le dialogue social est un puissant facteur de modernisation et de compétitivité. C'est vrai dans l'entreprise, mais ça l'est tout autant au niveau national en matière de protection sociale et d'assurance chômage, alors qu'il s'agit de réinventer des leviers sur lesquels nous appuyer pour reconstruire la cohésion sociale et développer la justice sociale.

Entretien avec Françoise Héritier Propos recueillis par Nicolas Journet

Françoise Héritier est décédée dans la nuit du 14 au 15 novembre 2017 à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris, à l'âge de 84 ans. Bien connue aujourd'hui pour son anthropologie de la différence des sexes, elle a rencontré l'ethnologie en même temps que l'enseignement de Claude Lévi-Strauss, auquel elle a succédé à la tête du Laboratoire d'anthropologie sociale. Dans cet entretien qu'elle nous avait accordé en 2008 et que nous vous proposons de (re)découvrir, elle fait la part de ce qu'elle reconnaît au structuralisme et de ce qui, à ses yeux, en déplace l'objet principal.

Qu'est-ce qui vous a amenée à travailler avec Claude Lévi-Strauss ?

J'ai rencontré C. Lévi-Strauss en même temps que l'ethnologie, alors que je faisais des études d'histoire et de géographie. J'ai connu un groupe d'étudiants en philosophie qui suivaient ses cours au musée de l'Homme. Ils en parlaient avec enthousiasme, et je les ai accompagnés. C'étaient des séminaires passionnants, très ethnographiques. Je ne pensais pas du tout faire ce métier. Mais au cours de la deuxième année, C. Lévi-Strauss est apparu avec une proposition du recteur de l'université de Bordeaux. Ce dernier avait monté un institut de sciences appliquées au Burkina Faso (à l'époque Haute-Volta), et avait un contrat avec le gouvernorat pour aménager une partie de la vallée de la Volta. Il cherchait un ethnologue et un géographe pour participer à ce projet. Michel Izard et moi nous sommes présentés : Michel a été accepté, j'ai été refusée par les services hydrauliques parce qu'ils ne voulaient pas d'une femme. Mais ils n'ont pas trouvé à me remplacer et donc je suis partie quand même. C'était mon premier terrain, en 1957.

Mais pourquoi vous êtes-vous intéressée aux systèmes de parenté ? C'est l'enseignement de C. Lévi-Strauss qui vous a donné cette idée ?

Pas du tout. Il n'enseignait pas cela, mais la « religion des peuples sans écriture ». Je me suis cultivée moi-même. Et c'est seulement lorsque j'ai trouvé un système tout à fait atypique chez les Samos que je m'y suis intéressée. Bien sûr, à son séminaire, il y avait des participants qui parlaient de ces sujets. Mais je n'ai jamais reçu d'enseignement sur la parenté directement de C. Lévi-Strauss. Par ailleurs, il n'encourageait pas ses étudiants à travailler avec ses idées. C'était un professeur attentif, et pas avare en conseils, mais très réservé et très intimidant. Il attendait que ses étudiants trouvent leur voie tout seuls.

Vous avez tout de même pris au sérieux les thèses de C. Lévi-Strauss sur les échanges matrimoniaux et vous avez même cherché à vérifier concrètement leur existence.

Oui, certainement, mais surtout je me suis lancée dans l'étude de ce que C. Lévi-Strauss appelle les « systèmes complexes », c'est-à-dire ceux où les mariages ne sont pas déterminés par des règles de parenté. Il avait écrit que l'on ne pouvait les étudier que statistiquement, comme le ferait un sociologue en France. Mais j'ai eu la chance de tomber sur un système encore bien vivant. J'avais la curiosité de comprendre les faits, et j'ai voulu voir s'il n'existait pas quelque règle cachée. C'est pourquoi j'ai fait ces longs relevés sur trois villages samos, pour les traiter ensuite par l'informatique.

Je n'ai pas eu de mal à faire accepter ce projet. C. Lévi-Strauss avait un certain goût pour les technologies modernes : l'informatique lui plaisait, il s'intéressait aux bases de données, comme les HRAF (1) (Human Relations Area Files), dont il avait acquis un exemplaire en fondant son laboratoire, en 1961. Même si lui-même ne voulait pas particulièrement se servir des ordinateurs. Il avait sans doute raison : j'ai mis vingt ans à compléter cette étude. Il fallait beaucoup de conviction. C'est très rare que l'on traite de grands corpus d'informations comme je l'ai fait. Cela m'a permis de dégager l'existence concrète d'une tendance à répéter des alliances entre des lignages.

Comment expliquez-vous la désaffection dont la pensée de C. Lévi-Strauss a été l'objet à partir du milieu des années 1970 ?

Il y a toutes sortes de raisons. D'abord, il faut savoir que C. Lévi-Strauss n'a jamais été un militant des causes qui ont tant occupé les années 1970. C'est un homme d'ordre. Mai 68 lui a énormément déplu. Sauf exception, il a toujours refusé de signer les manifestes et pétitions que l'on pouvait lui présenter. Cela ne fait pas que des amis.

Ensuite, il a connu le succès comme écrivain. *Tristes tropiques* a été lu par beaucoup de gens. Le monde intellectuel lui en a voulu d'être sorti de sa spécialité et d'avoir une telle renommée. On l'enviait.

Quant à son œuvre spécialisée, elle est très dense et assez difficile à lire. En fait, bon nombre de ses critiques ne l'ont pas vraiment lu et C. Lévi-Strauss leur répondait rarement, sauf au début lors de ses échanges avec Jean-Paul Sartre, Roger Caillols, Georges Gurvitch ou Georges Balandier. Par la suite, il n'a plus répondu : il a laissé le champ libre à tous ces critiques qui lui reprochaient d'être un penseur « froid », « mécanique », « déterministe ». Il y a eu cette espèce de grande accusation – qui venait peut-être de Mai 1968 – de ne penser qu'aux règles et aux formes. On a donc reproché à C. Lévi-Strauss de dépouiller le réel de sa chaleur humaine, de tourner le dos au sensible et à l'intuition. Mais c'est absurde. L'intuition n'est rien d'autre qu'un mouvement de l'esprit qui soudain entrevoit un agencement nouveau dans une masse d'informations. Il n'y a pas d'intuition qui ne repose sur une connaissance détaillée. C. Lévi-Strauss est un penseur très intuitif, qui a également développé une théorie ambitieuse, sans d'ailleurs vraiment préciser la méthode qui permettrait de la vérifier. C'est pourquoi on a pu aussi lui reprocher de ne pas être assez rigoureux.

sa pensée a été critiquée notamment au nom d'un culturalisme qu'il passe pour avoir lui-même introduit en France. Comment est-ce possible ?

Qu'il ait fait des déclarations antiracistes est une chose. Qu'il ait défendu l'égalité des cultures est également un fait. Mais cela n'avait rien à voir avec le culturalisme radical. C. Lévi-Strauss a toujours défendu l'idée qu'il n'y a pas de variation culturelle qui ne prenne place à l'intérieur de structures universelles de l'esprit humain. Je pense exactement la même chose. Si les critiques des culturalistes ont été virulentes, c'est parce qu'au fond ils contestent que l'on puisse affirmer des universaux, et même comparer des sociétés entre elles. En fait, ils rejoignent une certaine tradition académique. Pendant longtemps, les hellénistes n'ont pas supporté l'idée que l'on puisse comparer la tradition grecque avec quoi que ce soit d'autre venant d'Afrique ou d'Asie.

C. Lévi-Strauss a également été l'objet des attaques des mouvements féministes qui l'ont accusé de réduire les femmes à la condition d'objets d'échange. À cela, il a répondu que s'il avait inversé les positions des hommes et des femmes, sa théorie et ses modèles auraient été les mêmes. Cela n'aurait pas changé ses idées sur l'importance de l'échange comme moteur des sociétés.

Mais à partir du moment où l'on dit qu'« échanger des femmes » est le fondement de la société, est-ce que cela ne suggère pas que l'on ne peut rien y changer ?

Disons que C. Lévi-Strauss ne voulait tirer aucune leçon de l'inégalité des sexes. Pour lui, c'était une donnée, et pas un objet de réflexion, pour la bonne raison qu'il ne voyait rien de scandaleux là-dedans. Il faisait le constat que dans la plupart des sociétés pratiquant le mariage, les femmes ont été traitées comme des ressources. C'est tout.

Mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas y réfléchir. Aujourd'hui, dans la société moderne, le mariage et la reproduction sont les produits de choix individuels : la notion d'échange ne s'applique même pas. Donc les hommes n'échangent pas de femmes. Mais la domination masculine existe tout de même. C'est pourquoi j'ai développé l'idée que la différence des sexes était un invariant encore plus fondateur que la nécessité d'échanger.

En affirmant cela, est-ce que vous ne touchez pas au fondement de ce qui avait fait le succès des travaux de C. Lévi-Strauss sur la parenté : expliquer l'universalité de la prohibition de l'inceste par la nécessité de l'échange, de la communication ?

Oui, c'est un fait, mais cela ne veut pas dire qu'on renonce à l'expliquer, au contraire. J'ai montré, dans mes travaux, comment la prohibition de l'inceste est liée à des idées bénéfiques ou maléfiques concernant le contact de substances corporelles. L'interdit est du même ordre que celui qui porte sur la masturbation ou l'homosexualité : on raisonne en termes de contacts du même avec le même, et on leur attribue des conséquences néfastes. La distribution de l'inceste procède de la même façon, et ne dépend pas à strictement parler d'une obligation d'échanger. Dans un grand nombre de sociétés, l'inceste ne concerne pas seulement les parents consanguins, mais aussi les parents par alliance. Pourquoi un homme ne pourrait-il pas épouser sa belle-sœur ou sa belle-fille ? Cela n'a pas de rapport avec l'idée d'échange. En revanche, cela met en jeu l'éventualité d'un contact sexuel indirect entre deux frères, ou entre un père et son fils. C'est ce raisonnement que je considère comme fondamental.

Vous considérez-vous comme une anthropologue structuraliste ?

Je suis structuraliste dans la mesure où je crois en l'existence d'invariants humains.

Reste à savoir ce que l'on entend par là. C. Lévi-Strauss a travaillé sur des corpus homogènes, comme des terminologies et des mythes, et compare essentiellement des formes, des armatures logiques. Ce qu'il appelle « structure » est quelque chose de très abstrait.

Ce n'est pas comme cela que je pratique : ce que j'appelle un invariant est une donnée du monde qui pose problème. Par exemple, la différence des sexes est d'abord un fait observable, concret. Leur conjonction est nécessaire pour faire des enfants, mais il se trouve que ce sont les femmes qui portent les enfants, pas les hommes. De nombreuses sociétés ont réagi à cette asymétrie en la retournant : en affirmant que ce sont les hommes qui fabriquent les enfants, et que les femmes n'y sont pour presque rien, ou bien en les tenant dans l'ignorance de leur rôle. En tout cas, il est clair que nulle part l'humanité n'échappe à cette question : c'est cela que je considère comme un invariant. J'aime beaucoup rappeler cette idée de Georges Devereux qu'il n'existe pas de fantasme présent dans la culture d'un psychiatre viennois qui n'ait été incarné par une institution dans quelque société amérindienne, et réciproquement.

NOTE :

(1) Le fichier HRAF est une base de données permanente sur les cultures et les sociétés du monde entier. Il a été créé à l'université de Yale par George P. Murdock en 1947.

Françoise Héritier Professeure honoraire au Collège de France, auteure de *Masculin, féminin*, 2 t., Odile Jacob, 2002